

**Statistiques sur les incendies au Canada,
Observations choisies de la Base de données nationale sur les
incendies, 2005 à 2014**



Document préparé par le Centre canadien de la statistique juridique
pour l'Association canadienne des chefs de pompiers

Septembre 2017



Statistics
Canada

Statistique
Canada

Canada

Note de reconnaissance

Le Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ), une division de Statistique Canada tient à exprimer sa reconnaissance aux personnes-ressources provinciales et aux employés des Forces armées canadiennes dont le nom apparaît ci-après, qui ont joué un rôle essentiel dans la préparation de leurs fichiers de données sur les incendies, lesquels ont servi de base pour l'information contenue dans le présent rapport. Les renseignements statistiques n'auraient pas pu être produits sans leur collaboration et leurs efforts en nature.

Nouveau-Brunswick :	James Campbell, Services de la gestion de l'information et de la technologie, ministère de la Sécurité publique, Nouveau-Brunswick
Ontario :	Trudi Jones et Bruce Robinson, Services des renseignements et des données, Bureau du commissaire des incendies et Gestion des urgences
Manitoba :	Lisa Morhun, Office of the Fire Commissioner, Manitoba
Saskatchewan :	Barrett Dittburner, Provincial Emergency Communications Centre, EMFS, Ministry of Government Relations
Alberta :	Kevin McClement et Micha Jurisic, Office of the Fire Commissioner, Alberta
Colombie-Britannique :	Elizabeth England, Farrah Simpson, Office of the Fire Commissioner, Emergency Management BC et Sarah Hughan, Surrey Fire Services
Forces armées canadiennes :	Luc Pagé, Défense nationale, Directeur - Service des incendies (Forces canadiennes), Prévention des incendies et statistiques

Le soutien au projet de BDNI a été fourni par le Programme canadien pour la sûreté et la sécurité (PCSS), un programme dirigé par le Centre des sciences pour la sécurité de Recherche et développement pour la défense Canada (RDDC), en partenariat avec Sécurité publique Canada (SPC) et en collaboration avec l'Association canadienne des chefs de pompiers (ACCP) et le Conseil canadien des directeurs provinciaux et des commissaires des incendies (CCDP&CI).

Les membres du Conseil canadien des directeurs provinciaux et des commissaires des incendies (CCDP&CI) et de l'Association canadienne des chefs de pompiers (ACCP) ont offert des conseils et une orientation à l'égard des données de la BDNI, sous la direction du chef Len Garis, du service d'incendie de Surrey et de l'Université de Fraser Valley, du chef Ken Stuebing, du service d'urgence de Chatham Kent, de Howard Pothier, du CCDPCI, de Paul Maxim, vice-président de la recherche à l'Université Wilfred Laurier, et de Trefor Munn Venn, de Rhapsody Strategies. Ces personnes ont fourni une direction et une supervision immédiate pour la collecte, l'analyse et la diffusion de renseignements relatifs aux incendies au Canada, principalement au moyen de la supervision de la Base de données nationale sur les incendies (BDNI). Le CCSJ adresse également ses sincères remerciements aux équipes de Sécurité publique et de Recherche et développement pour la défense Canada (RDDC) qui ont soutenu cette initiative.

La collecte et la normalisation des données, parallèlement au développement de la base de données centrale, était la responsabilité du Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ), une division de Statistique Canada. Le CCSJ possède une expérience appréciable et de longs antécédents en matière de collecte et de diffusion de données liées aux services policiers nationaux, aux tribunaux, aux services correctionnels et à la justice et la sécurité publique. Le CCSJ a travaillé avec l'ACCP et le CCDP&CI afin de développer la capacité de recueillir, de

normaliser, de compiler et d'analyser les renseignements sur les incendies à l'échelle nationale. Ces activités sont des premières étapes nécessaires pour combler un lacune importante dans les connaissances existantes et approfondir la compréhension de la nature et de l'étendue des incendies au pays.

La BDNI servira à améliorer les capacités analytiques pour la recherche factuelle liée aux incendies, à la sûreté et la sécurité publiques, qui peut être utilisée par les chefs de services d'incendie et les commissionnaires aux incendies et les chercheurs universitaires pour fournir une orientation en matière de politique et opérationnelle répondant aux tendances qui ne peuvent être identifiées de manière appropriée à l'heure actuelle. En outre, ces données aideront les services d'incendie à prendre des décisions opérationnelles, à améliorer les politiques et les mesures de prévention par l'élaboration de méthodes appropriées et efficaces d'intervention en cas d'incendie, et à favoriser la sensibilisation du public aux dangers liés aux incendies.

Objet du rapport

L'objet du présent rapport est de présenter un résumé des observations préliminaires tirées de la BDNI nouvellement créée. La sélection des données présentées met l'accent sur les cas d'incendie (p. ex. les types de propriétés et les causes des incendies) et les victimes d'incendie (c.-à-d. les personnes décédées et blessées par suite d'un incendie) pour la période de 10 ans allant de 2005 à 2014.

Base de données nationale sur les incendies

Avant la mise en place de la BDNI, il était difficile de produire des données sur les incendies de manière uniforme dans l'ensemble du pays en raison de la variation des types et des niveaux de données recueillies par les commissaires aux incendies et les commissariats des incendies provinciaux et territoriaux partout au Canada, ainsi que du codage de données non normalisé.

La BDNI est un projet pilote visant à recueillir des données sur 10 ans sur les incendies et les pertes dues aux incendies auprès de chefs de services d'incendie provinciaux et territoriaux et de commissaires aux incendies partout au Canada, à normaliser les données et à créer un système centralisé national pour la collecte de statistiques sur les incendies. Ainsi, une variété d'analyses pourront être menées afin d'éclairer les acteurs du domaine sur les questions relatives aux 73 éléments de données que contient la BDNI.

Encadré

Les données sur les incendies au Canada

Bien que leurs rôles et responsabilités varient quelque peu d'un bout à l'autre du pays, les commissaires aux incendies et commissariats des incendies provinciaux et territoriaux sont habituellement responsables de ce qui suit : donner des conseils sur les lois, les politiques et les procédures liées à la protection contre l'incendie et les faire connaître; participer à l'élaboration de codes et de normes liées à la sécurité incendie, sensibiliser les gens à la sécurité incendie; et faciliter le perfectionnement professionnel des services d'incendie du Canada (voir le site du CCDPCI à l'adresse <http://www.ccfmfc.ca/>).

Pour s'acquitter de ces responsabilités, la majorité d'entre eux recueillent des données sur les incendies qui sont signalés aux services d'incendie dans leurs secteurs de compétence respectifs et offrent des conseils stratégiques et opérationnels. Malgré la variation de l'information dans les bases de données provinciales/territoriales et le niveau de détail saisi, beaucoup recueillent de l'information sur : la date et l'emplacement des incendies, le type de propriété et ses caractéristiques; les mécanismes de protection contre l'incendie; les circonstances ayant contribué à l'incendie; l'origine et la propagation de l'incendie; et la découverte de l'incendie et les mesures prises.

La BDNI et le présent rapport constituent des étapes fondamentales et un excellent point de départ pour combler d'importantes lacunes dans les connaissances actuelles sur les cas d'incendie et dans la compréhension de leur nature et de leur étendue sur l'ensemble du territoire canadien. Bien qu'il s'agisse d'une avancée considérable, il importe de souligner, dans le contexte actuel, que la BDNI ne couvre que certains types d'incendies, à savoir : les incendies dans les édifices résidentiels et commerciaux, les incendies de véhicule et les incendies extérieurs. Elle ne couvre pas les incendies de forêt, les incendies causés par une collision comme les accidents ferroviaires, même s'il est possible que des collisions soient saisies dans certains éléments de données.

Pour obtenir la liste complète des éléments qui sont inclus ou exclus de la BDNI, vous pouvez accéder au « dictionnaire des données » qui accompagne le présent rapport au www.cafc.ca.

Sept secteurs de compétence, représentent 74 % de la population canadienne, ont fourni des données pour le projet pilote à différents degrés de détail et de couverture annuelle. Ces sept secteurs de compétence sont le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, la Colombie-Britannique et les Forces armées canadiennes. Pour plus d'information sur les années de couverture par secteur de compétence, reportez-vous au « [Tableau B-1 : Années de données déclarées à la BDNI par secteur de compétence, selon le type d'information](#) ». Le reste des provinces et territoires n'ont pas pu participer au projet pilote en raison de difficultés liées aux systèmes et/ou de contraintes opérationnelles qui ont rendu impossible l'extraction des données dans les délais du projet.

Le tableau A montre la couverture de la BDNI par rapport à la population canadienne. En tout, les six provinces versant des données dans la BDNI représentaient près des trois quarts (72 %) de la population canadienne en date du 1^{er} juillet 2014 (voir le tableau ci-dessous).

Tableau A
Couverture de la BDNI (six provinces) comme pourcentage de la population canadienne, 1^{er} juillet 2014

Secteur de compétence	Population, 1 ^{er} juillet 2014		Couverture de la population de la BDNI	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Terre-Neuve-et-Labrador	528 333	1,5	0	0,0
Île-du-Prince-Édouard	145 832	0,4	0	0,0
Nouvelle-Écosse	943 294	2,7	0	0,0
Nouveau-Brunswick	754 865	2,1	754 865	2,1
Québec	8 214 503	23,1	0	0,0
Ontario	13 685 171	38,5	13 685 171	38,5
Manitoba	1 280 953	3,6	1 280 953	3,6
Saskatchewan	1 121 285	3,2	1 121 285	3,2
Alberta	4 108 283	11,6	4 108 283	11,6
Colombie-Britannique	4 645 261	13,1	4 645 261	13,1
Yukon	36 872	0,1	0	0,0
Territoires du Nord-Ouest	43 889	0,1	0	0,0
Nunavut	36 023	0,1	0	0,0
Canada/Total de la BDNI	35 544 564	100,0	25 595 818	72,0

Faits saillants

- En général, le nombre total d'incendies déclarés dans la BDNI est en baisse; il a fléchi de 25 % de 2005 à 2014. Au cours de la même période, on comptait un total de 439 256 incendies, de 1 733 décès attribuables à un incendie et de 12 503 personnes blessées dans la base de données.
- En 2014, on a dénombré un total de 38 844 incendies dans les sept secteurs de compétence versant des données dans la BDNI.
- Les incendies, dans la base de données nationale sur les incendies (BDNI), peuvent être classés dans trois grandes catégories : incendies de structure (principalement des bâtiments), incendies véhiculaires et incendies extérieurs.¹ De ces catégories, les incendies de structure représentaient cinq incendies sur 10 en 2005, et ils ont affiché une hausse constante pour constituer plus de six incendies sur 10 ces dernières années.
- Conformément à la tendance générale, le nombre d'incendies de structure s'est replié de 26 % de 2005 à 2014.
- Des 19 062 incendies de structure déclarés en 2014, les trois quarts (74 %) étaient des incendies résidentiels. Au cours de la période de 10 ans, les incendies résidentiels² représentaient constamment 6 incendies de structure sur 10, allant de 69 % en 2005-2006 à 75 % en 2013.
- Parmi les incendies résidentiels de structure, les appareils de cuisson et de cuisine et les articles de fumeur et objets à flamme nue étaient les deux principales sources d'inflammation dans les incendies résidentiels au cours de la période de 2005 à 2014. Ces deux catégories combinées représentaient constamment environ 60 % tous les incendies résidentiels.
- Le matériel de chauffage comme source d'inflammation dans les incendies résidentiels a fléchi de façon constante pendant la période de 10 ans, en baisse de 43 %.
- Le nombre de décès attribuables à un incendie déclarés pendant la période de 10 ans variait d'une année à l'autre. Les données indiquent que le nombre total de décès attribuables à un incendie³ a connu une augmentation de 2004 à 2008, puis un recul de 32 % de 2008 à 2014.
- En 2014, on a recensé 170 décès et 1 297 personnes blessées en conséquence d'un incendie dans les six secteurs de compétence qui déclaraient ces données. Pendant la période allant de 2005 à 2014, les civils représentaient constamment de 98 % à 100 % de l'ensemble des décès survenus en conséquence d'un incendie.
- On a déclaré le décès de neuf pompiers⁴ par suite d'activités de lutte contre les incendies de 2005 à 2014. De plus, 3 102 pompiers ont subi des blessures dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.
- La majorité des décès découlent d'incendies de structure. Par exemple, en 2014, 87 % des décès par incendies étaient liés à des feux de structures. Les incendies de véhicule représentaient 11 % des décès et 4 % des décès découlaient de feux extérieurs.

¹ Il convient de souligner que les incendies extérieurs n'incluent pas les incendies de forêt et que les incendies de véhicule n'incluent pas les incendies causés par une collision ou les trains détruits par un incendie.

² Les structures résidentielles désignent les structures dans lesquelles vivent des personnes, de façon permanente ou temporaire. Elles incluent notamment des maisons unifamiliales, des duplex, des maisons jumelées, des maisons en rangée, de jardin ou de ville, des appartements, des immeubles collectifs, des hôtels, des motels, des auberges, des maisons de chambres, des dortoirs, etc. Pour plus de détails, consultez la section sur les [structures résidentielles](#) à l'annexe A.

³ Les données sur les décès n'étaient disponibles que pour quatre provinces. Pour connaître la définition de « décès attribuable à un incendie », consultez la section sur les [décès attribuables à un incendie](#) à l'annexe A : Principaux termes et définitions

⁴ Ce nombre n'inclut pas les décès de pompiers qui pourraient être associés aux effets de l'exposition soutenue au feu et à la fumée au fil du temps.

- Parmi les décès découlant d'incendies de structure pendant la période allant de 2005 à 2014, la majorité sont survenus en conséquence d'incendies à domicile, de 87 % en 2009 à 95 % en 2008 et en 2010.
- Pendant la période allant de 2005 à 2014, la principale cause du défaut d'évacuer dans les cas où des décès sont survenus en conséquence d'un incendie était le fait que les victimes étaient piégées par la propagation du feu ou de la fumée, de 56 % à 87 % de tous les décès des cas de non-évacuation.

Statistiques sur les incendies au Canada, 2005 à 2014

Les incendies sont en baisse

En général, le nombre d'incendies est en baisse. Il a fléchi de 25 % pendant la période de 10 ans de 2005 à 2014 (Tableau 1).

Les incendies peuvent être classés dans trois grandes catégories : les incendies de structure (surtout des bâtiments, mais pas exclusivement), les incendies véhiculaires et les incendies extérieurs. Parmi ces catégories, les incendies de structure étaient les plus courants tout au long de la période de 10 ans, représentant constamment la plus forte proportion de tous les incendies. Les incendies de structure constituaient cinq incendies sur 10 en 2005 et ont augmenté de façon constante pour constituer plus de six incendies sur 10 au cours des dernières années.

Tableau 1

Nombre et proportion d'incendies de structure, véhiculaires et extérieurs, six secteurs de compétence, 2005 à 2014¹

Année	Incendies de structure		Incendies véhiculaires		Incendies extérieurs		Valeur inconnue ²	Total des incendies
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	nombre
2005	23 580	52	9 445	21	12 457	26	3 226	48 708
2006	23 367	53	8 960	20	12 070	25	3 018	47 415
2007	24 082	53	8 715	19	12 625	26	3 083	48 505
2008	22 418	55	8 511	21	9 894	23	2 291	43 114
2009	19 896	56	7 896	22	7 914	18	9 396	45 102
2010	18 996	57	6 979	21	7 195	16	11 508	44 678
2011	19 412	60	7 173	22	6 005	14	10 500	43 090
2012	18 528	57	6 485	20	7 261	16	12 731	45 005
2013	17 546	61	6 151	21	5 075	14	8 422	37 194
2014	17 507	62	6 054	21	4 858	13	8 026	36 445
Total	205 332	56	76 369	21	85 354	19	72 201	439 256

1. Six secteurs de compétence au Canada ont fourni 10 ans de données sur les incendies à la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) : le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta, la Colombie-Britannique et les Forces armées canadiennes. La Saskatchewan a également fourni des données à la BDNI, mais celles-ci visaient exclusivement la période de 2012 à 2014 et n'ont donc pas été incluses dans ce tableau.

2. Le Nouveau-Brunswick n'a pas fourni d'information sur la classification des propriétés touchées par un incendie dans la province. Les chiffres sont inclus dans les valeurs inconnues.

Notes : Les incendies où le type de propriété était inconnu ont été exclus du calcul des pourcentages. En raison de l'arrondissement, il se peut que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100.

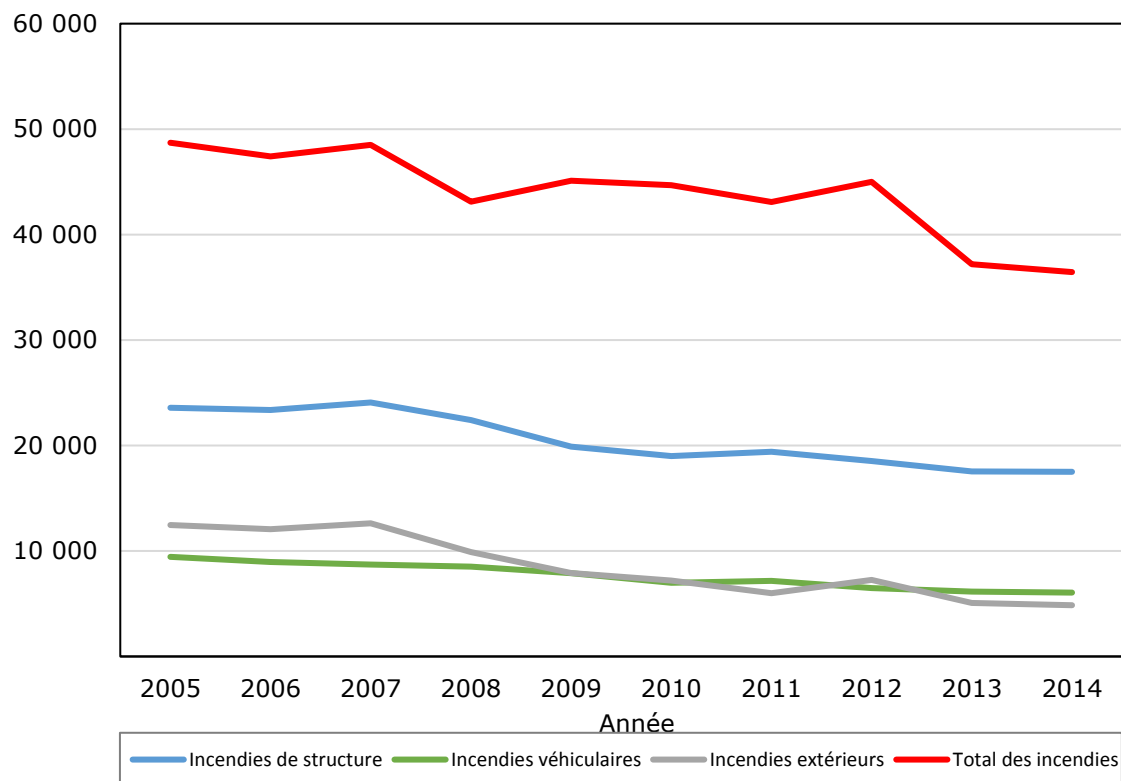
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies

En dépit des fluctuations de la répartition du type d'incendies déclarés, la tendance générale pour tous les types d'incendies demeure baissière. Par exemple, le nombre d'incendies de structure s'est replié de 26 % de 2005 à 2014 (Graphique 1).

Graphique1

Nombre d'incendies de structure, véhiculaires, extérieurs et totaux, six secteurs de compétence, 2005 à 2014

Nombre d'incendies



Notes : Six secteurs de compétence au Canada ont fourni 10 ans de données sur les incendies à la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) : le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta, la Colombie-Britannique et les Forces armées canadiennes. La Saskatchewan a également fourni des données à la BDNI, mais ces dernières ne visaient que la période de 2012 à 2014 inclusivement. Par conséquent, les données de la Saskatchewan sont exclues de ce graphique.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies.

En 2014, 38 844 incendies au total dans les sept secteurs de compétence ont été déclarés à la BDNI, dont 63 % (19 062) étaient des incendies de structure. Les incendies véhiculaires (20 %) et les incendies extérieurs (17 %) représentaient les incendies restants survenus en 2014 (Tableau 2).

Parmi les provinces, la Saskatchewan a déclaré la plus forte proportion d'incendies de structure en 2014 (88 %), tandis que les proportions du Manitoba et de la Colombie-Britannique figuraient parmi les plus faibles, à 49 %.

Tableau 2
Nombre et proportion d'incendies de structure, véhiculaires et extérieurs déclarés, six secteurs de compétence, 2014¹

Secteur de compétence	Incendies de structure		Incendies véhiculaires		Incendies extérieurs		Valeur inconnue ²	Total des incendies
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	nombre
Nouveau-Brunswick	.	.	.	.	.	.	1 509	1 509
Ontario	9 220	72	2 901	23	749	6	5 855	18 725
Manitoba	1 790	49	599	17	1 235	34	0	3 624
Saskatchewan	1 555	88	2	0	213	12	629	2 399
Alberta	3 227	63	1 475	29	381	7	652	5 735
Colombie-Britannique	3 215	49	1 049	16	2 319	35	10	6 593
Total, sauf les Forces armées canadiennes	19 007	64	6 026	20	4 897	16	8 655	38 585
Forces armées canadiennes	55	21	30	12	174	67	0	259
Total, y compris les Forces armées canadiennes	19 062	63	6 056	20	5 071	17	8 655	38 844

. Indisponible pour toute période de référence

1. Sept secteurs de compétence au Canada ont fourni des données sur les incendies pour 2014 à la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) : le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, la Colombie-Britannique et les Forces armées canadiennes.

2. Le Nouveau-Brunswick n'a pas fourni d'information sur la classification des propriétés touchées par un incendie dans la province. Les chiffres sont inclus dans les valeurs inconnues.

Notes : Les incendies où le type de propriété était inconnu ont été exclus du calcul des pourcentages. En raison de l'arrondissement, il se peut que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies

Six incendies de structure sur 10 sont de nature résidentielle

Bien des types de bâtiments sont utilisés à différentes fins. Pour les besoins du présent rapport, les structures ont été classées dans les catégories suivantes : résidentiel, industriel, assemblage, mercantile, usage commercial et service personnel, institutionnel, entrepôts et autres types de structures (voir l'« [Annexe A : Principaux termes et définitions](#) » pour des descriptions de chaque catégorie).

Pendant la période de 10 ans, les incendies résidentiels représentaient constamment environ six incendies de structure sur 10, allant d'un creux de 57 % en 2006 à un sommet de 66 % en 2011 et en 2013 (Tableau 3). Les entrepôts représentaient la deuxième proportion en importance du total des incendies de structure tout au long de la période allant de 2005 à 2014, dans une proportion d'environ 7% au cours d'une année donnée.

Tableau 3
Nombre et proportion d'incendies par type de propriété (structures seulement),
cinq secteurs de compétence, 2005 à 2014¹

Année	Résidentiel		Assemblage		Entrepôts		Total des incendies de structure
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre
2005	13 619	58	1 718	7	1 607	7	23 580
2006	13 255	57	1 737	7	1 624	7	23 367
2007	14 134	59	1 645	7	1 633	7	24 082
2008	13 522	60	1 361	6	1 599	7	22 418
2009	12 535	63	1 214	6	1 532	8	19 896
2010	11 991	63	982	5	1 562	8	18 996
2011	12 841	66	960	5	1 607	8	19 412
2012	11 830	64	928	5	1 521	8	18 528
2013	11 600	66	821	5	1 345	8	17 546
2014	11 446	65	924	5	1 270	7	17 507
Total	126 773	62	12 290	6	15 300	7	205 332

1. Cinq secteurs de compétence au Canada ont fourni 10 ans de données sur les incendies par classification des propriétés à la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) : l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta, la Colombie-Britannique et les Forces armées canadiennes. Les chiffres dans ce tableau excluent le Nouveau-Brunswick (où la classification des propriétés touchées par un incendie n'était pas fournie) et la Saskatchewan (où seules les données de 2012 et de 2014 ont été fournies).

Nota : Les chiffres présentés ici ne correspondent pas à 100 % parce que seulement certaines catégories ont été présentées. Pour le tableau au complet comprenant toutes les catégories, voir le Tableau D-3 à l'annexe D.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies

Des 19 062 incendies de structure déclarés en 2014, 63 % étaient des incendies résidentiels. Cette proportion était relativement constante dans les provinces déclarantes, à l'exception de la Saskatchewan, où elle se situait à 40 % (Tableau 4). En raison de la forte prévalence des incendies résidentiels dans l'ensemble, l'analyse qui suit s'intéresse uniquement aux incendies résidentiels.

Tableau 4
Nombre et proportion d'incendies par type de propriété (structures seulement),
six secteurs de compétence, 2014¹

Secteur de compétence	Résidentiel		Assemblage		Entrepôts		Total des incendies de structure
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre
Ontario	5 951	65	520	6	653	7	9 220
Manitoba	1 097	61	72	4	143	8	1 790
Saskatchewan	625	40	63	4	145	9	1 555
Alberta	2 118	66	113	4	325	10	3 227
Colombie-Britannique	2 255	70	212	7	148	5	3 215
Total, sauf les Forces armées canadiennes	12 046	63	980	5	1 414	7	19 007
Forces armées canadiennes	25	45	7	13	1	2	55
Total, y compris les Forces armées canadiennes	12 071	63	987	5	1 415	7	19 062

1. Six secteurs de compétence au Canada ont fourni des données sur les incendies selon la classification des propriétés pour 2014 à la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) : l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, la Colombie-Britannique et les Forces armées canadiennes. Les chiffres dans ce tableau excluent le Nouveau-Brunswick, où la classification des propriétés touchées par un incendie n'a pas été fournie.

Nota : Les chiffres présentés ici ne correspondent pas à 100 % parce que seulement certaines catégories ont été présentées. Pour le tableau complet y compris toutes les catégories, voir le Tableau D-4 à l'annexe D.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies

Le tiers des incendies résidentiels ont été déclenchés par des appareils de cuisson et de cuisine

Lorsque l'on parle de la cause d'un incendie, deux composantes principales entrent en jeu : la source d'inflammation et ce que l'on appelle « l'action ou l'omission ». En général, la source d'inflammation renvoie à l'équipement, l'appareil ou l'article qui a déclenché l'inflammation. Une action ou une omission désigne la composante humaine à l'origine de l'incendie, plus précisément l'ensemble de circonstances précipitées par des gestes posés par une personne (c.-à-d. quelque chose qui a été fait) ou des gestes qu'une personne a omis de poser (c.-à-d. quelque chose qui n'a pas été fait) et qui a contribué au déclenchement de l'incendie.

Tout au long de la période allant de 2005 à 2014, les appareils de cuisson et de cuisine et articles de fumeur et objets à flamme nue étaient les deux principales sources d'inflammation dans le cas des incendies résidentiels. Ces deux catégories combinées représentaient constamment environ six sur 10 de tous les incendies résidentiels (Tableau 5). Les incendies résidentiels où le matériel de chauffage était la source d'inflammation ont diminué de façon constante pendant la période de 10 ans, en baisse de 43 % (de 2 025 incendies résidentiels à 1 161).

Tableau 5
Nombre et proportion d'incendies résidentiels par source d'inflammation, cinq secteurs de compétence, 2005 à 2014¹

Année	Appareils de cuisson et de cuisine		Matériel de chauffage		Équipement de distribution d'électricité		Articles de fumeur et objets à flamme nue		Total des incendies résidentiels
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre
2005	2 741	27	2 025	20	990	10	2 876	28	13 619
2006	2 730	28	1 836	19	876	9	2 816	29	13 255
2007	2 651	26	1 876	18	971	10	2 939	29	14 134
2008	2 721	28	1 745	18	1 022	10	2 757	28	13 522
2009	2 754	29	1 564	17	931	10	2 504	27	12 535
2010	2 789	31	1 334	15	893	10	2 312	26	11 991
2011	2 630	29	1 350	15	876	10	2 373	26	12 841
2012	2 697	32	1 234	14	875	10	2 285	27	11 830
2013	2 743	32	1 221	14	872	10	2 130	25	11 600
2014	2 826	33	1 161	14	892	10	2 040	24	11 446
Total	27 282	29	15 346	16	9 198	10	25 032	27	126 773

1. Cinq secteurs de compétence au Canada ont fourni la classification des propriétés et la source d'inflammation pour 10 ans de données sur les incendies à la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) : l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta, la Colombie-Britannique et les Forces armées canadiennes. Les chiffres dans ce tableau excluent le Nouveau-Brunswick (où la classification des propriétés touchées par un incendie n'était pas fournie) et la Saskatchewan (où seules les données de 2012 et de 2014 ont été fournies).

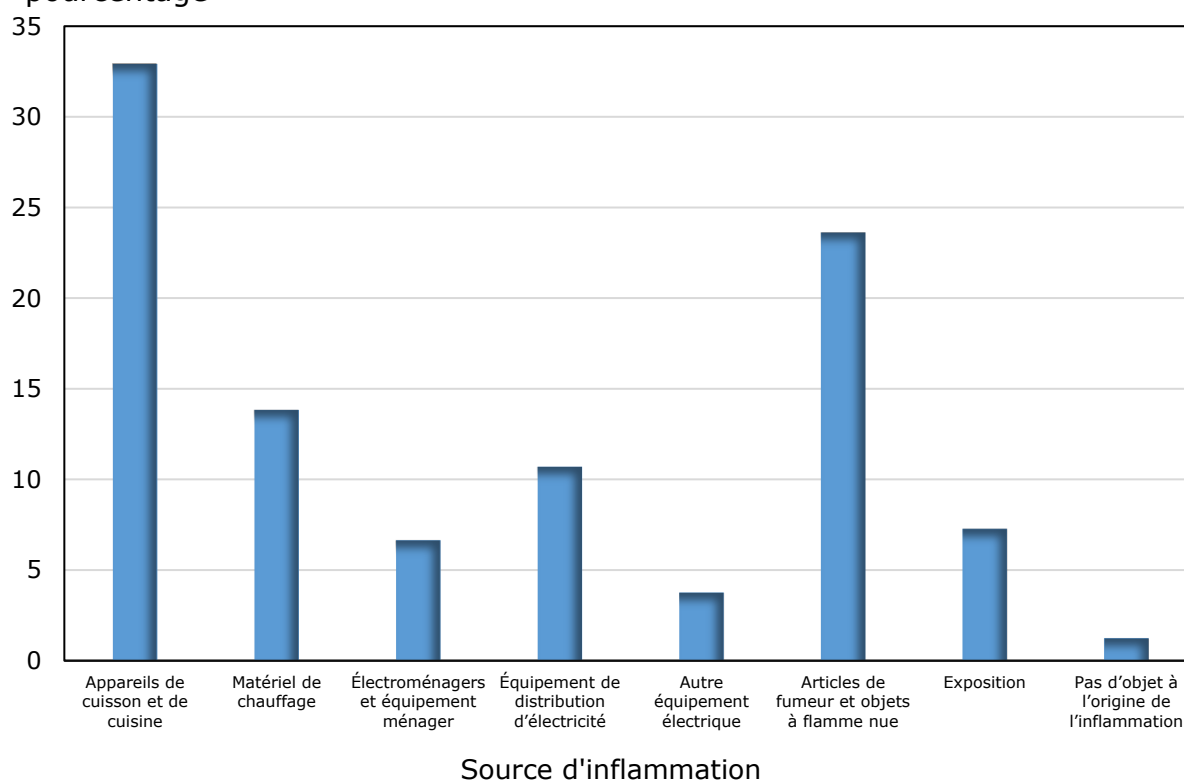
Notes : Les chiffres présentés ici ne correspondent pas à 100 % parce que seulement certaines catégories ont été présentées. Pour la version intégrale du tableau, y compris toutes les catégories, voir le Tableau D-7 à l'annexe D.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies

Conformément à la tendance générale, les appareils de cuisson et de cuisine, comme les fours et les friteuses, étaient la source d'inflammation la plus souvent déclarée et représentaient le tiers (33 %) de tous les incendies résidentiels en 2014. Suivaient de près les articles de fumeur et objets à flamme nue, qui représentaient le quart (24 %) de ces incendies (Graphique 2, Tableau 6).

Graphique2
Proportion d'incendies résidentiels par source d'inflammation, six secteurs de compétence, 2014

pourcentage



Notes : Six secteurs de compétence au Canada ont fourni la classification des propriétés et la source d'inflammation pour 2014 à la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) : l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, la Colombie-Britannique et les Forces armées canadiennes. Les pourcentages dans ce graphique excluent le Nouveau-Brunswick, où la classification des propriétés touchées par un incendie n'a pas été fournie.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies.

On a observé une certaine variation parmi les provinces en ce qui concerne la principale source d'inflammation dans les incendies résidentiels (Tableau 6). Par exemple, en Ontario, au Manitoba et en Colombie-Britannique, la principale source était les appareils de cuisson et de cuisine (32 %, 38 % et 41 % respectivement), suivis des articles de fumeur et objets à flamme nue (23 %, 19 % et 23 % respectivement). Par ailleurs, en Alberta, les deux principales causes étaient inversées, les articles de fumeur et objets à flamme nue (30 %) représentant une plus forte proportion, suivis des appareils de cuisson et de cuisine (26 %). En Saskatchewan, la principale cause des incendies résidentiels était répartie équitablement entre le matériel de chauffage (25 %), l'équipement de distribution d'électricité (24 %) et l'absence d'une source d'inflammation (24 %).

Tableau 6
Nombre et proportion d'incendies résidentiels par source d'inflammation, six secteurs de compétence, 2014¹

Secteur de compétence	Appareils de cuisson et de cuisine		Matériel de chauffage		Équipement de distribution d'électricité		Articles de fumeur et objets à flamme nue		Total des incendies résidentiels
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre
Ontario	1 337	32	698	17	455	11	977	23	5 951
Manitoba	332	38	106	12	102	12	168	19	1 097
Saskatchewan	19	14	35	25	33	24	1	1	625
Alberta	412	26	121	8	178	11	476	30	2 118
Colombie-Britannique	740	41	234	13	154	9	410	23	2 255
Total, sauf les Forces armées canadiennes	2 840	33	1 194	14	922	11	2 032	24	12 046
Forces armées canadiennes	5	23	2	9	3	14	9	41	25
Total, y compris les Forces armées canadiennes	2 845	33	1 196	14	925	11	2 041	24	12 071

1. Six secteurs de compétence au Canada ont fourni la classification des propriétés et la source d'inflammation pour 2014 à la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) : l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, la Colombie-Britannique et les Forces armées canadiennes. Les chiffres dans ce tableau excluent le Nouveau-Brunswick, où la classification des propriétés touchées par un incendie n'a pas été fournie.

Notes : Les chiffres présentés ici ne correspondent pas à 100 % parce que seulement certaines catégories ont été présentées. Pour voir la version intégrale du tableau, y compris toutes les catégories, voir le Tableau D-8 à l'annexe D.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies

Les défaillances ou défauts mécaniques ou électriques figurent parmi les principaux facteurs humains à l'origine des incendies résidentiels ces dernières années

Comme susmentionné, les actions ou omissions sont une composante supplémentaire à considérer quand vient le temps d'examiner la cause des incendies. Pour les besoins du présent rapport, les actions ou omissions comprennent les gestes tels que les actes incendiaires et les négligences lors de l'utilisation de combustibles, d'équipement ou de matériel. Elles comprennent également des circonstances telles que les défaillances mécaniques, qui peuvent être imputables à des omissions humaines prenant la forme d'un manque d'entretien ou d'un défaut de conception, de construction ou d'installation.

De 2005 à 2008, le mauvais usage d'un équipement, comme la quantité excessive de combustible et l'équipement laissé sans surveillance, était le principal facteur humain à l'origine des incendies résidentiels et représentait trois de ces incendies sur 10 (Tableau 7). Toutefois, le nombre et la proportion d'incendies résidentiels où le mauvais usage d'un équipement avait joué un rôle se sont considérablement repliés au cours de la période de 10 ans, en baisse de 69 % par rapport au sommet de 2005.

Les défaillances ou défauts mécaniques ou électriques ont dépassé le principal facteur humain à l'origine des incendies résidentiels en 2009. En 2014, ces défaillances ou défauts représentaient un incendie sur cinq survenu à domicile, y compris les cas où le défaut de bien entretenir l'équipement mécanique ou électrique était à l'origine de l'incendie (pour des exemples spécifiques, voir « [Principaux termes et définitions](#) ») (Tableau 7).

Tableau 7
Nombre et proportion d'incendies résidentiels par action ou omission, cinq secteurs de compétence, 2005 à 2014¹

Année	Mauvaise utilisation du matériau enflammé		Défaillance ou défaut mécanique ou électrique		Mauvais usage d'un équipement		Erreur humaine		Total des incendies résidentiels
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre
2005	1 186	12	1 641	16	3 148	31	1 097	11	13 619
2006	1 181	12	1 563	16	3 002	30	1 057	11	13 255
2007	1 072	10	1 634	16	3 146	30	1 168	11	14 134
2008	1 042	11	1 695	17	2 834	29	1 276	13	13 522
2009	1 376	15	1 674	18	1 188	13	1 270	14	12 535
2010	1 390	16	1 578	18	1 121	13	1 230	14	11 991
2011	1 306	15	1 612	19	1 020	12	1 337	16	12 841
2012	1 324	16	1 537	18	996	12	1 340	16	11 830
2013	1 252	15	1 604	19	994	12	1 367	16	11 600
2014	1 268	15	1 674	20	979	12	1 528	19	11 446
Total	12 397	13	16 212	18	18 428	20	12 670	14	126 773

1. Cinq secteurs de compétence au Canada ont fourni de l'information sur les actes ou omissions et la classification des propriétés pour 10 ans de données sur les incendies à la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) : l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta, la Colombie-Britannique et les Forces armées canadiennes. Les chiffres dans ce tableau excluent le Nouveau-Brunswick (où la classification des propriétés touchées par un incendie n'était pas fournie) et la Saskatchewan (où seules les données de 2012 et de 2014 ont été fournies).

Notes : Les chiffres présentés ici ne correspondent pas à 100 % parce que seulement certaines catégories ont été présentées. Pour voir la version intégrale du tableau comprenant toutes les catégories, voir le Tableau D-11 à l'annexe D.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies

On a observé une variation significative entre les provinces en ce qui concerne les principales actions ou omissions ayant contribué aux incendies résidentiels en 2014. Par exemple, au Manitoba et en Saskatchewan, les défaillances ou défauts mécaniques ou électriques étaient le principal facteur humain, représentant 29 % et 44 % de tous les incendies résidentiels respectivement. Toutefois, en Ontario, les proportions étaient égales pour ce qui est des défaillances ou défauts mécaniques ou électriques et du mauvais usage d'un équipement, chacune de ces deux catégories se situant à 21 % (Tableau 8).

En revanche, en Alberta et en Colombie-Britannique, l'erreur humaine a été relevée comme le principal facteur humain à l'origine des incendies résidentiels (31 % et 49 % respectivement). L'erreur humaine désigne les cas où l'action ou l'omission était attribuable à une personne ou des personnes : personnes endormies ou fatiguées au moment de l'incendie; perte temporaire de jugement; handicap physique ou mental; facultés affaiblies par l'alcool, les drogues ou les médicaments; accident; distraction ou préoccupation. Elle comprend également des facteurs tels que l'âge, lorsqu'un bébé, un jeune enfant ou une personne âgée était sans surveillance ou sans supervision.

Tableau 8
Nombre et proportion d'incendies résidentiels par acte ou omission, six secteurs de compétence, 2014¹

Secteur de compétence	Mauvaise utilisation du matériau enflammé		Défaillance ou défaut mécanique ou électrique		Mauvais usage d'un équipement		Erreur humaine		Total des incendies résidentiels
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre
Ontario	648	17	815	21	788	21	0	0	5 951
Manitoba	228	25	262	29	33	4	114	13	1 097
Saskatchewan	16	10	69	44	5	3	10	6	625
Alberta	249	16	322	20	38	2	491	31	2 118
Colombie-Britannique	141	8	269	14	119	6	912	49	2,255
Total, sauf les Forces armées canadiennes	1 282	15	1 737	21	983	12	1 527	18	12 046
Forces armées canadiennes	2	8	6	25	1	4	11	46	25
Total, y compris les Forces armées canadiennes	1 284	15	1 743	21	984	12	1 538	18	12 071

1. Six secteurs de compétence au Canada ont fourni de l'information sur les actes et omissions et la classification des propriétés pour les données sur les incendies de 2014 à la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) : l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, la Colombie-Britannique et les Forces armées canadiennes. Les chiffres dans ce tableau excluent le Nouveau-Brunswick, où la classification des propriétés touchées par un incendie n'a pas été fournie.

Notes : Les chiffres présentés ici ne correspondent pas à 100 % parce que seulement certaines catégories ont été présentées. Pour voir la version intégrale du tableau comprenant toutes les catégories, voir le Tableau D-12 à l'annexe D.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies

Les décès attribuables à un incendie sont en baisse depuis 2008

Les victimes d'un incendie sont classées dans la catégorie des décès et celle des blessures. Pour les besoins du présent rapport, on parlera uniquement des « décès » et des « personnes blessées » en conséquence d'un incendie.

Étant donné que les décès attribuables à un incendie doivent être signalés aux bureaux provinciaux des enquêteurs d'incendies, qui doivent mener une enquête, tandis que les blessures ne le sont pas nécessairement, on considère que la déclaration de l'information sur les décès est plus précise. Par conséquent, la majeure partie de l'analyse qui suit a trait aux décès attribuables à un incendie, mais de l'information similaire sur les personnes blessées lors d'un incendie est incluse dans les tableaux de données à la fin du rapport.

Quatre provinces (l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta et la Colombie-Britannique) ont fourni de l'information sur les décès attribuables à un incendie pour la période complète de 2005 à 2014. Pendant cette période, le nombre de décès attribuables à un incendie déclarés par les quatre provinces a varié d'une année à l'autre, mais il s'est généralement replié depuis le sommet de 219 décès en 2008. Plus précisément, le nombre de décès (150) déclaré par les quatre secteurs de compétence en 2014 est 32 % plus faible qu'en 2008 (Tableau 9).

Tableau 9

Décès attribuables à un incendie – enfants, jeunes, adultes, personnes âgées, quatre secteurs de compétence, 2005 à 2014^{1,2}

Année	Décès									
	Enfants ²		Jeunes ²		Adultes ²		Personnes âgées ²		Valeur inconnue	Total des décès
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	nombre
2005	6	1,9	5	2,6	101	6,8	32	10,9	32	176
2006	9	2,8	9	4,7	86	5,7	33	10,9	24	161
2007	6	1,9	2	1,1	111	7,2	46	14,9	28	193
2008	15	4,7	5	2,7	119	7,7	58	18,4	22	219
2009	10	3,1	3	1,6	116	7,4	53	16,3	21	203
2010	4	1,2	4	2,2	86	5,4	57	17,1	18	169
2011	11	3,4	0	0,0	89	5,5	48	14,0	24	172
2012	6	1,8	3	1,7	74	4,5	42	11,7	24	149
2013	14	4,2	1	0,6	70	4,3	43	11,5	13	141
2014	43	12,8	0	0,0	60	3,6	32	8,2	15	150
Total	124	3,8	32	1,7	912	5,8	444	13,3	221	1 733

1. Quatre secteurs de compétence au Canada ont fourni 10 ans de données sur les décès à la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) : l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Le Nouveau-Brunswick et la Saskatchewan ont également fourni des données sur les décès à la BDNI, mais ces dernières visaient seulement six ans et trois ans respectivement, ce qui fait que leurs données n'ont pas été incluses dans ce tableau.

2. Pour les besoins du présent rapport, les enfants sont définis comme des personnes de 11 ans et moins; les jeunes sont des personnes de 12 à 17 ans; les adultes ont de 18 à 64 ans; les personnes âgées ont 65 ans et plus.

Notes : Les taux sont calculés pour un million d'habitants.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies

En 2014, six secteurs de compétence (le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique) ont déclaré 170 décès et 1 297 personnes blessées en conséquence d'un incendie (Tableau 10).

Tableau 10

Décès attribuables à un incendie – enfants, jeunes, adultes, personnes âgées, six secteurs de compétence, 2014^{1,2}

Secteur de compétence	Décès									
	Enfants ²		Jeunes ²		Adultes ²		Personnes âgées ²		Valeur inconnue	Total des décès
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	nombre
Nouveau-Brunswick	0	0,0	0	0,0	2	4,2	4	28,9	0	6
Ontario	41	23,5	0	0,0	29	3,3	15	7,0	0	85
Manitoba	1	5,2	0	0,0	6	7,5	4	21,3	11	11
Saskatchewan	2	11,6	0	0,0	2	2,8	1	6,1	9	14
Alberta	0	0,0	0	0,0	22	8,0	11	23,5	0	33
Colombie-Britannique	2	3,7	0	0,0	9	3,0	6	7,6	4	21
Total	45	13,4	0	0,0	62	3,7	33	8,5	30	170

1. Six secteurs de compétence au Canada ont fourni des données sur les décès de 2014 à la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) : le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

2. Pour les besoins du présent rapport, les enfants sont définis comme des personnes de 11 ans et moins; les jeunes sont des personnes de 12 à 17 ans; les adultes ont de 18 à 64 ans; les personnes âgées ont 65 ans et plus.

Notes : Les taux sont calculés pour un million d'habitants.

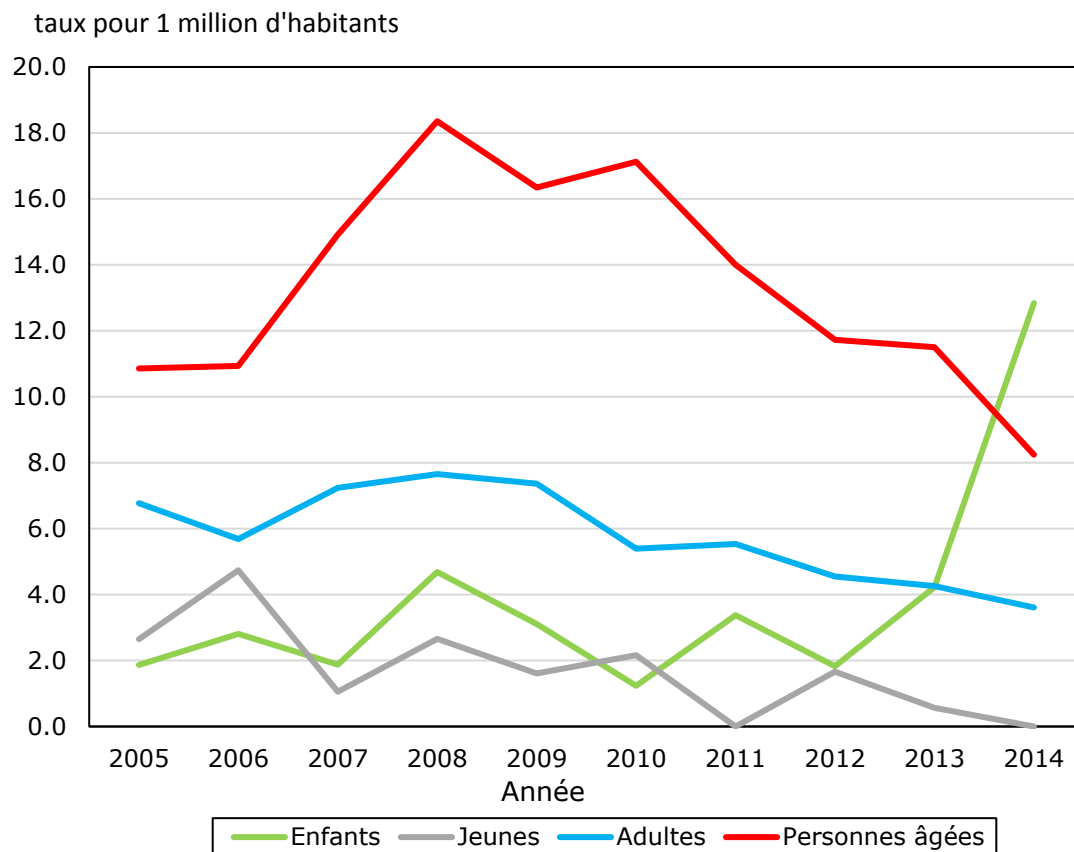
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies

Les personnes âgées ont un des plus hauts taux de décès attribuables à un incendie

De 2005 à 2013, les personnes âgées (personnes de 65 ans et plus) affichaient constamment des taux de décès attribuables à un incendie plus élevés que ceux des autres groupes d'âge, d'un creux de 10,9 décès par million de personnes en 2005 et en 2006, à un sommet de 18,4 décès par million de personnes en 2008. Ce phénomène porte à croire que la population des personnes âgées pourrait être plus à risque de décès des suites d'un incendie que les autres groupes d'âge (Tableau 9, Graphique 3).

Graphique3

Décès attribuables à un incendie - enfants, jeunes, adultes, personnes âgées, quatre secteurs de compétence, 2005 à 2014



Notes : Quatre secteurs de compétence au Canada ont fourni 10 ans de données sur les décès à la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) : l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Le Nouveau-Brunswick et la Saskatchewan ont également fourni des données sur les décès à la BDNI, mais ces dernières visaient seulement six ans et trois ans respectivement et n'ont donc pas été incluses dans les données pour ce graphique. Pour les besoins du présent rapport, les enfants sont définis comme des personnes de 11 ans et moins; les jeunes sont des personnes de 12 à 17 ans; les adultes ont de 18 à 64 ans; les personnes âgées ont 65 ans et plus. Les taux sont calculés pour un million d'habitants.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies.

Il convient de souligner que 2014 semble avoir été une année atypique en ce qui concerne les décès d'enfants attribuables à un incendie. Contrairement à la tendance générale, le taux de décès attribuables à un incendie chez les enfants (personnes de 11 ans et moins) était le plus élevé de tous les groupes d'âge, à 13,4 décès pour un million d'habitants, suivi des personnes âgées, dont le taux de décès attribuables à un incendie se situait à 8,5 décès pour un million d'habitants (Tableau 10).

Déclaration de 9 décès de pompiers pendant la période de 10 ans

Des 1 733 décès attribuables à un incendie déclarés par quatre secteurs de compétence (l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta et la Colombie-Britannique) pendant la période allant de 2005 à 2014, les civils représentaient constamment de 98 % à 100 % des décès (Tableau 11).

Outre les données sur les décès et les blessures de civils, la BDNI recueille des données sur le nombre de décès de pompiers, qui sont survenus dans l'année suivant une blessure attribuable à un incendie. En conséquence, il se pourrait que les décès de pompiers, qui sont souvent associés à des maladies professionnelles par suite de l'exposition soutenue au feu et à la fumée au fil du temps, ne figurent pas dans la base de données. En tout, on a déclaré le décès de neuf pompiers dans la BDNI de 2005 à 2014. De plus, 3 102 pompiers ont subi des blessures dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

Tableau 11
Décès attribuables à un incendie, civils et pompiers, quatre secteurs de compétence, 2005 à 2014¹

Année	Décès					
	Civils		Pompiers		Valeur inconnue ²	Total des décès
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	nombre
2005	166	99	1	1	9	176
2006	143	100	0	0	18	161
2007	177	99	2	1	14	193
2008	196	99	1	1	22	219
2009	186	100	0	0	17	203
2010	157	100	0	0	12	169
2011	156	98	3	2	13	172
2012	139	100	0	0	10	149
2013	119	100	0	0	22	141
2014	104	98	2	2	44	150
Total	1 543	99	9	1	181	1 733

1. Quatre secteurs de compétence au Canada ont fourni 10 ans de données sur les décès à la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) : l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Le Nouveau-Brunswick et la Saskatchewan ont également fourni des données sur les décès à la BDNI, mais ces dernières visaient seulement six ans et trois ans respectivement, ce qui fait que leurs données n'ont pas été incluses dans ce tableau.

2. La catégorie Inconnu comprend les membres autres et inconnus des services d'incendie, de la police et de la GRC.

Notes : Les décès où on ne savait pas si la victime était un civil ou un pompier ont été exclus du calcul des pourcentages. En raison de l'arrondissement, il se peut que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies

En 2014, 170 décès attribuables à un incendie ont été déclarés par les six secteurs de compétence. Suivant la tendance sur 10 ans, les civils représentaient 98 % des décès. Dans l'ensemble, les pompiers représentaient 2 % des décès. Les deux décès de pompiers sont survenus en Alberta, les autres secteurs de compétence ayant déclaré uniquement des décès de civils attribuables à un incendie (Tableau 12).

Tableau 12
Décès attribuables à un incendie, civils et pompiers, six secteurs de compétence, 2014¹

Secteur de compétence	Décès					
	Civils		Pompiers		Valeur inconnue ²	Total des décès
	nombre	Pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	nombre
Nouveau-Brunswick	6	100	0	0	0	6
Ontario	41	100	0	0	44	85
Manitoba	11	100	0	0	0	11
Saskatchewan	14	100	0	0	0	14
Alberta	31	94	2	6	0	33
Colombie-Britannique	21	100	0	0	0	21
Total	124	98	2	2	44	170

1. Six secteurs de compétence au Canada ont fourni des données sur les décès de 2014 à la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) : le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

2. La catégorie Inconnu comprend les membres autres et inconnus des services d'incendie, de la police et de la GRC.

Notes : Les décès où on ne savait pas si la victime était un civil ou un pompier ont été exclus du calcul des pourcentages. En raison de l'arrondissement, il se peut que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies

L'inhalation de la fumée est plus souvent la cause de décès que les brûlures

Pendant la période allant de 2005 à 2014, l'inhalation de la fumée était constamment la cause de décès la plus souvent rapportée (selon les données déclarées par le Manitoba, l'Alberta et la Colombie-Britannique), représentant de 61 % à 81 % de tous les décès dans ces provinces annuellement. En 2014, l'inhalation de la fumée a été déclarée comme la cause dans 60 % de tous les décès, tandis que les brûlures ont été à l'origine des 40 % restants (Tableaux 13 et 14).

Tableau 13
Cause des décès attribuables à un incendie, trois secteurs de compétence, 2005 à 2014¹

Année	Cause de décès					
	Inhalation de fumée		Brûlure		Inconnue	Nombre total de décès
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	nombre
2005	37	79	10	21	129	176
2006	33	77	10	23	118	161
2007	38	81	9	19	146	193
2008	43	74	15	26	161	219
2009	35	70	15	30	153	203
2010	33	65	18	35	118	169
2011	29	64	16	36	127	172
2012	23	64	13	36	113	149
2013	21	66	11	34	109	141
2014	28	61	18	39	104	150
Total	320	70	135	30	1 278	1 733

1. Quatre secteurs de compétence du Canada ont versé 10 années de données sur les victimes dans la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) - l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Comme l'Ontario n'a pas fourni de données sur la cause des blessures, les chiffres de cette province ont été ajoutés dans la colonne « inconnue ». Le Nouveau-Brunswick et la Saskatchewan ont également fourni des données sur les victimes à la BDNI, mais ces données couvraient des périodes de six et trois ans respectivement, de sorte qu'elles n'ont pas été prises en compte dans ce tableau.

Notes : Lorsque la cause des décès était inconnue, les chiffres ont été exclus du calcul des pourcentages. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies

Tableau 14
Cause des décès attribuables à un incendie, trois secteurs de compétence, 2014¹

Secteur de compétence	Cause de décès					
	Inhalation de fumée		Brûlure		Inconnue	Nombre total de décès
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	nombre
Nouveau-Brunswick	.	.	.	.	6	6
Ontario	.	.	.	.	85	85
Manitoba	.	.	.	.	11	11
Saskatchewan	0	0	1	7	13	14
Alberta	17	59	12	41	4	33
Colombie-Britannique	11	65	6	35	4	21
Total	28	60	19	40	123	170

. Indisponible pour toute période de référence

1. Six secteurs de compétence du Canada ont versé des données sur les victimes dans la Base nationale de données sur les incendies (BNDI) pour l'année 2014 - le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Cependant, comme le Nouveau-Brunswick, l'Ontario et le Manitoba n'ont pas fourni de renseignements sur la cause des blessures, les données de ces provinces sont présentées dans la colonne « inconnue ».

Notes : Lorsque la cause des décès était inconnue, les chiffres ont été exclus du calcul des pourcentages. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies

Neuf décès sur dix attribuables à un incendie ont résulté d'un incendie résidentiel

La majorité des décès liés à des incendies découlent de feux de structures. En 2014, 87 % des décès par incendie étaient provoqués par ce type d'incendie. Les incendies de véhicule représentaient 11 % des décès et 4 % des décès découlaient de feux extérieurs (Tableau 15).

Tableau 15
Nombre et proportion de décès par type d'incendie, six secteurs de compétence, 2014¹

Secteur de compétence	Type d'incendie							
	Incendies de structure		Incendies véhiculaires		Incendies extérieurs		Inconnu	Nombre total de décès
	Nombre de décès							
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	nombre
Nouveau-Brunswick	.	.	.	.	.	.	6	6
Ontario	45	94	2	4	1	2	37	85
Manitoba	7	64	3	27	1	9	0	11
Saskatchewan	14	100	0	0	0	0	0	14
Alberta	23	70	7	21	3	9	0	33
Colombie-Britannique	20	100	0	0	0	0	1	21
Total	109	87	12	10	5	4	44	170

. indisponible pour toute période de référence

1. Six secteurs de compétence du Canada ont versé des données sur les décès attribuables à un incendie et sur les types de propriétés touchées dans la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) pour 2014 : l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique. Bien que le Nouveau-Brunswick ait envoyé des données sur le nombre de décès par incendie, les types d'incendies n'ont pas été fournis. En conséquence, le nombre de décès pour le Nouveau-Brunswick est inclus dans la catégorie « Inconnu ».

Note : En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies.

Le nombre de décès résultant d'un incendie de structure déclaré par quatre secteurs de compétence pendant la période (Ontario, Manitoba, Alberta et Colombie-Britannique) a été beaucoup plus bas en 2014 (95 décès) par rapport à toutes les autres années, où le nombre de décès a connu des variations, de 121 en 2013 à 199 en 2008 (Tableau 16).

La majorité des décès qui ont résulté d'un incendie de structure pendant la période allant de 2005 à 2014 ont été la conséquence d'un incendie résidentiel, la proportion variant entre 87 % en 2009 et 95 % en 2008 et 2010.

Tableau 16

Nombre et proportion de décès selon certains types de propriétés (structures seulement), quatre secteurs de compétence, 2014¹

Année	Type de structure						
	Résidence		Bâtiment d'entreposage		Autre type de propriété ²		Nombre total de décès causés par un incendie de structure
	Nombre de décès						
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre
2005	144	93	0	0	5	3	153
2006	135	94	2	1	4	3	141
2007	157	93	3	2	5	3	168
2008	190	95	0	0	4	2	199
2009	152	87	5	3	8	5	174
2010	141	95	5	3	3	2	149
2011	142	92	4	3	5	3	155
2012	119	91	3	2	1	1	131
2013	114	94	3	2	1	1	121
2014	87	92	4	5	1	1	95
Total	1 381	93	29	2	37	2	1 490

1. Quatre secteurs de compétence du Canada ont versé 10 années de données sur les décès attribuables à un incendie et sur les types de propriétés en cause dans la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) - l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Les chiffres du tableau excluent le Nouveau-Brunswick (qui n'a pas fourni le type de propriété), la Saskatchewan (qui n'a fourni des données que pour les années de 2012 à 2014) et les FAC (qui n'ont pas fourni de renseignements sur les victimes).

2. Autres types de propriétés : bâtiment industriel, lieu de rassemblement, bâtiment commercial, établissement d'affaires, établissement public, et autre type de structure.

Note : En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies

En 2014, parmi les décès qui ont résulté d'un incendie de structure, neuf sur dix (93 %) ont été la conséquence d'un incendie résidentiel. Même si la proportion entre les provinces a connu des variations (de 83 % en Alberta à 100 % au Manitoba et en Saskatchewan), il est évident que la majorité des décès attribuables à un incendie ont été la conséquence d'un incendie résidentiel (Tableau 17).

De même, la majorité (87 %) des blessures subies à la suite d'un incendie de structure ont été la conséquence d'un incendie résidentiel, et la proportion a connu des variations, de 81 % en Alberta à 100 % en Saskatchewan.

Tableau 17
Nombre et proportion de décès selon certains types de propriétés (structures seulement), cinq secteurs de compétence, 2014¹

Secteur de compétence	Type de structure						
	Résidence		Bâtiment d'entreposage		Autre type de propriété ²		Nombre total de décès causés par un incendie de structure
	Nombre de décès						
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre
Ontario	43	96	1	2	1	3	45
Manitoba	7	100	0	0	0	0	7
Saskatchewan	14	100	0	0	0	0	14
Alberta	19	83	2	9	2	10	23
Colombie-Britannique	18	90	1	5	1	6	20
Total	101	93	4	4	4	4	109

1. Cinq secteurs de compétence du Canada ont versé des données sur les décès attribuables à un incendie et sur les types de propriétés en cause dans la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) pour 2014 - l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique. Le Nouveau-Brunswick a aussi fourni des données sur les décès, mais il n'a pas fourni les types de propriétés en cause dans les incendies. Le nombre de décès a par conséquent été exclu pour le Nouveau-Brunswick.

2. Autres types de propriétés : bâtiment industriel, lieu de rassemblement, bâtiment commercial, établissement d'affaires, établissement public, et autre type de structure.

Note : La somme des nombres et des pourcentages indiqués dans le tableau ne correspond pas nécessairement au total ni à 100 du fait que seules certaines catégories ont été présentées. Le tableau complet présentant toutes les catégories peut être consulté à l'annexe D (Tableau D-26).

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies

Le nombre d'incendies dans des résidences où aucun détecteur de fumée n'était installé a plus que doublé en 10 ans

Les renseignements sur la performance des détecteurs de fumée dans les incendies résidentiels sont limités, car de nombreux secteurs de compétence déclarants n'ont pu confirmer la présence de détecteurs de fumée ni leur performance dans la majorité des incendies.

Les données disponibles laissent toutefois supposer que l'absence de détecteurs de fumée a augmenté, passant d'un incendie sur dix (9 %) en 2005 à presque le quart (23 %) de tous les incendies résidentiels en 2014, tandis que le taux de non-déclenchement est demeuré assez stable, s'élevant en moyenne à 13 % pendant la période de 10 ans (Tableau 18).

Même si le nombre d'incendies résidentiels diminue, le nombre d'incendies où aucun détecteur de fumée n'était installé a plus que doublé au cours de la période de 10 ans, passant de 1 183 en 2005 à 2 650 en 2014.

Tableau 18
Performance des détecteurs de fumée, incendies résidentiels, quatre secteurs de compétence, 2005 à 2014¹

Année	Performance des détecteurs de fumée (incendies résidentiels)										
	Absence de détecteur		Alarme déclenchée		Alarme non déclenchée		Inconnu		Total - Absence de détecteur, alarme non déclenchée, inconnu		Nombre total d'incendies résidentiels
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre
2005	1 183	9	3 542	26	1 537	11	7 357	54	10 077	74	13 619
2006	1 163	9	3 677	28	1 441	11	6 974	53	9 578	72	13 255
2007	1 532	11	3 913	28	1 425	10	7 264	51	10 221	72	14 134
2008	1 509	11	3 788	28	1 284	9	6 941	51	9 734	72	13 522
2009	2 696	22	4 373	35	1 803	14	3 663	29	8 162	65	12 535
2010	2 618	22	4 129	34	1 821	15	3 423	29	7 862	66	11 991
2011	3 710	29	4 170	32	1 689	13	3 272	25	8 671	68	12 841
2012	2 800	24	4 132	35	1 678	14	3 220	27	7 698	65	11 830
2013	2 608	22	4 289	37	1 610	14	3 093	27	7 311	63	11 600
2014	2 650	23	4 184	37	1 587	14	3 025	26	7 262	63	11 446
Total	22 469	18	40 197	32	15 875	13	48 232	38	86 576	68	126 773

1. Six secteurs de compétence du Canada ont versé 10 années de données sur les incendies dans la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) - le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta, la Colombie-Britannique et les Forces armées canadiennes. Les Forces armées canadiennes n'ont fourni aucune donnée sur la performance des détecteurs de fumée, de sorte que les chiffres des Forces ont été inclus dans la catégorie « Inconnu ». Les chiffres du tableau excluent le Nouveau-Brunswick (qui n'a pas fourni le type de propriété) et la Saskatchewan (qui n'a fourni des données que pour les années de 2012 à 2015).

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies

Cela dit, la proportion des incendies résidentiels où la résidence était munie d'un détecteur de fumée et que l'alarme s'est déclenchée a augmenté, passant de 27 % en 2005 à 37 % en 2014. Par ailleurs, la proportion des incendies résidentiels où aucun détecteur n'était installé, où l'alarme ne s'est pas déclenchée ou encore où la présence d'un détecteur était inconnue affiche une tendance à la baisse depuis 2005, la proportion ayant baissé de 28 % au cours de la période de 10 ans.

En 2014, lorsque les faits étaient connus, aucun détecteur de fumée n'était installé lors de deux incendies résidentiels sur dix (22 %), tandis que l'alarme ne s'est pas déclenchée dans 13 % des incendies (Tableau 19). Parmi les provinces, l'Alberta a affiché la plus forte proportion d'incendies où aucun détecteur de fumée n'était installé (61 %), tandis que les proportions variaient de 3 % à 17 % dans les autres provinces.

Tableau 19
Performance des détecteurs de fumée, incendies résidentiels, six secteurs de compétence, 2014¹

Secteur de compétence	Performance des détecteurs de fumée (incendies résidentiels)										
	Absence de détecteur		Alarme déclenchée		Alarme non déclenchée		Inconnue		Total - Absence de détecteur, alarme non déclenchée, inconnu		Nombre total d'incendies résidentiels
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre
Ontario	1 013	17	2 562	43	1 165	20	1 211	20	3 389	57	5 951
Manitoba	102	9	379	35	206	19	410	37	718	65	1 097
Saskatchewan	18	3	51	8	14	2	542	87	574	92	625
Alberta	1 299	61	354	17	216	10	249	12	1 764	83	2 118
Colombie-Britannique	236	10	889	39	.	.	1 130	50	1 366	61	2 255
Total, sans les Forces armées canadiennes	2 668	22	4 235	35	1 601	13	3 542	29	7 811	65	12 046
Forces armées canadiennes	.	.	.	.	.	.	25	.	25	100	25
Total, avec les Forces armées canadiennes	2 668	22	4 235	35	1 601	13	3 567	30	7 836	65	12 071

1. Sept secteurs de compétence du Canada ont versé des données sur les incendies dans la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) pour l'année 2014 - le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, la Colombie-Britannique et les Forces armées canadiennes. Les chiffres du tableau excluent le Nouveau-Brunswick (qui n'a pas fourni le type de propriété). Les Forces armées canadiennes n'ont fourni aucun renseignement sur la performance des détecteurs de fumée, de sorte que les chiffres des Forces ont été inclus dans la catégorie « Inconnu ».

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies

Pendant la période allant de 2005 à 2014, aucune tendance perceptible ne semble avoir été observée relativement au nombre de décès et à la présence de détecteurs de fumée, et au déclenchement ou non de l'alarme (Tableau 20). La proportion de décès dans des incendies résidentiels où aucun détecteur de fumée n'était installé, où l'alarme ne s'est pas déclenchée ou encore où la présence d'un détecteur était inconnue est toutefois demeurée assez constante au cours de la période de 10 ans, s'élevant en moyenne à 84 %. Cette proportion est supérieure de 16 % à la même proportion pour l'ensemble des incendies résidentiels.

Tableau 20
Performance des détecteurs de fumée dans les cas de décès attribuables à un incendie, quatre secteurs de compétence, de 2005 à 2014 ¹

Année	Performance des détecteurs de fumée										
	Absence de détecteur		Alarme déclenchée		Alarme non déclenchée		Inconnu		Total - Absence de détecteur, alarme non déclenchée, inconnu		Nbre total de décès
	Nombre de décès										
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre
2005	26	15	29	16	25	14	96	55	147	84	176
2006	41	25	26	16	16	10	78	48	135	84	161
2007	50	26	29	15	10	5	104	54	164	85	193
2008	47	21	34	16	17	8	121	55	185	84	219
2009	33	16	35	17	20	10	115	57	168	83	203
2010	27	16	21	12	23	14	98	58	148	88	169
2011	36	21	27	16	24	14	85	49	145	84	172
2012	22	15	28	19	16	11	83	56	121	81	149
2013	26	18	28	20	8	6	79	56	113	80	141
2014	35	23	19	13	8	5	88	59	131	87	150
Total	343	20	276	16	167	10	947	55	1 457	84	1 733

1. Quatre secteurs de compétence du Canada ont versé dix années de données sur les victimes dans la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) - l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Le Nouveau-Brunswick et la Saskatchewan ont également fourni des données sur les victimes à la BDNI, mais ces données couvraient des périodes de six et trois ans respectivement, de sorte qu'elles n'ont pas été prises en compte dans ce tableau.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies

À l'image de la proportion relevée pour l'ensemble des incendies résidentiels, il n'y avait aucun détecteur de fumée dans 22 % des incendies résidentiels ayant causé des décès en 2014, selon les données recueillies. Une alarme a été déclenchée dans 12 % des incendies résidentiels ayant causé des décès (Tableau 21).

En 2014, la proportion de décès dans des incendies résidentiels où il n'y avait aucun détecteur de fumée, où un détecteur de fumée était installé sans que l'alarme ne soit déclenchée ou encore où la présence d'un détecteur était inconnue s'est chiffrée à 88 %, soit un niveau relativement constant par rapport à la tendance sur 10 ans.

Tableau 21
Performance des détecteurs de fumée dans les cas de décès attribuables à un incendie, six secteurs de compétence, 2014 ¹

Secteur de compétence	Performance des détecteurs de fumée										
	Absence de détecteur		Alarme déclenchée		Alarme non déclenchée		Inconnu		Total - Absence de détecteur, alarme non déclenchée, inconnu		N ^{bre} total de décès
	Nombre de décès										
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre
Nouveau-Brunswick	1	17	1	17	0	0	4	67	5	83	6
Ontario	7	8	10	12	6	7	62	73	75	88	85
Manitoba	2	18	1	9	0	0	8	73	10	91	11
Saskatchewan	2	14	0	0	0	0	12	86	14	100	14
Alberta	20	61	5	15	2	6	6	18	28	85	33
Colombie-Britannique	6	29	3	14	0	0	12	57	18	86	21
Total	38	22	20	12	8	5	104	61	150	88	170

1. Six secteurs de compétence du Canada ont versé des données sur les victimes pour l'année 2014 dans la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) - le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Les Forces armées canadiennes n'ont fourni aucune donnée sur la performance des détecteurs de fumée et sur les victimes.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies

Absence de réseau de gicleurs dans la majorité des incendies

Comme dans le cas des données sur les détecteurs de fumée, peu de secteurs de compétence ont fourni de l'information sur la présence et la performance de réseaux de gicleurs, et la majorité d'entre eux ont signalé de nombreux cas où l'information était inconnue.

Même si la proportion a varié quelque peu entre 2005 et 2014, la tendance relative à l'absence de réseau de gicleurs est demeurée passablement constante au cours de la période de 10 ans.

Cela étant posé, les données disponibles indiquent que, dans la majorité (95 %) des incendies ayant causé des décès survenus en 2014, aucun réseau de gicleurs n'était installé, ou encore, la présence d'un réseau de gicleurs était inconnue (Tableau 22).

Tableau 22
Performance des réseaux de gicleurs, incendies de structure, cinq secteurs de compétence, 2014¹

2014

Secteur de compétence	Performance des réseaux de gicleurs, incendies de structure								
	Aucun réseau		Réseau déclenché		Réseau non déclenché		Inconnu		Nbre total d'incendies de structure
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre
Ontario	6 059	66	292	3	335	4	2 534	27	9 220
Manitoba	1 410	79	27	2	46	3	307	17	1 790
Saskatchewan	0	0	1	0	1	0	1 553	100	1 555
Alberta	2 572	80	123	4	82	3	450	14	3 227
Colombie-Britannique	.	.	67	2	.	.	3 148	98	3 215
Total, sauf les Forces armées canadiennes	10 041	53	510	3	464	2	7 992	42	19 007
Forces armées canadiennes	.	.	.	.	.	.	55	100	55
Total, y compris les Forces armées canadiennes	10 041	53	510	3	464	2	8 047	42	19 062

. indisponible pour toute période de référence

1. Sept secteurs de compétence du Canada ont versé des données sur les incendies pour l'année 2014 dans la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) - le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, la Colombie-Britannique et les Forces armées canadiennes. Les Forces armées canadiennes n'ont fourni aucune donnée sur les réseaux de gicleurs, de sorte que les chiffres provenant de ce secteur de compétence ont été inclus dans la catégorie Inconnu. Les nombres apparaissant dans ce tableau ne tiennent pas compte du Nouveau-Brunswick du fait que ce secteur de compétence n'a pas fourni de données sur la classification des propriétés touchées par des incendies.

Notes : Dans les cas où le fonctionnement d'un réseau de gicleurs était inconnu, les chiffres ont été exclus du calcul des pourcentages. En raison de l'arrondissement, il se peut que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies

Propagation des flammes ou de la fumée comme principal motif de non-évacuation

Pendant la période allant de 2005 à 2014, le principal motif de non-évacuation des lieux relevé dans les incendies ayant causé des décès a été que les personnes ont été surprises par la propagation des flammes ou de la fumée. Ce facteur représente entre 58 % (en 2012) et 87 % (en 2011) des cas de décès pour cause de non-évacuation (Tableau 23). De même, au cours de la même période, la principale raison de non-évacuation des lieux relevée dans les incendies ayant causé des blessures a été que les personnes ont été surprises par la propagation des flammes ou de la fumée. Toutefois, les proportions ne sont pas aussi élevées que dans les cas de décès et s'établissent entre 44 % et 72 % des cas de non-évacuation.

Tableau 23

Décès attribuables à un incendie, non-évacuation des lieux et motifs, quatre secteurs de compétence, 2005 à 2014¹

Année	Nombre de décès						
	Propagation des flammes ou de la fumée		Affaissement de la structure, chute de débris, explosion		Âge, autre limitation physique		Nombre total de décès
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre
2005	32	86	1	3	4	11	176
2006	33	70	7	15	6	13	161
2007	44	76	0	0	11	19	193
2008	48	79	1	2	8	13	219
2009	42	68	2	3	18	29	203
2010	41	66	5	8	12	19	169
2011	46	87	3	6	4	8	172
2012	25	58	4	9	7	16	149
2013	20	56	6	17	7	19	141
2014	31	82	2	5	2	5	150
Total	362	73	31	6	79	16	1 733

1. Quatre secteurs de compétence du Canada ont versé 10 années de données sur les victimes dans la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) - l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Notes : La somme des nombres et des pourcentages présentés dans le tableau ne correspondra pas au total ni à 100 du fait que seules certaines catégories ont été représentées. Le tableau complet présentant toutes les catégories apparaît au Tableau D-36 de l'Annexe D.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies

En 2014, dans le sens des tendances sur 10 ans des décès et blessures survenus dans des incendies où les personnes ont été incapables d'évacuer les lieux, le principal motif mentionné a été le fait que les personnes ont été surprises par la propagation des flammes ou de la fumée (77 % et 57 % respectivement des cas de non-évacuation). Il est à noter qu'il peut exister plus d'un motif de non-évacuation, mais un seul motif peut être fourni (Tableau 24).

Tableau 24

Décès attribuables à un incendie, non-évacuation des lieux et motifs, cinq secteurs de compétence, 2014¹

Secteur de compétence	Nombre de décès						
	Propagation des flammes ou de la fumée		Issue bloquée, verrouillée ou obstruée		Exposition à des matières dangereuses ou de la fumée toxique		Nombre total de décès
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre
Nouveau-Brunswick	.	.	.	.	.	.	6
Ontario	8	80	0	0	0	0	85
Manitoba	1	50	1	50	0	0	11
Saskatchewan	2	40	0	0	3	60	14
Alberta	11	79	2	14	0	0	33
Colombie-Britannique	11	92	0	0	0	0	21
Total	33	77	3	7	3	7	170

. indisponible pour toute période de référence

1. Six secteurs de compétence du Canada ont versé des données sur les victimes pour l'année 2014 dans la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) - le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Notes : La somme des nombres et des pourcentages présentés dans le tableau ne correspondra pas au total ni à 100 du fait que seules certaines catégories ont été représentées. Le tableau complet présentant toutes les catégories apparaît au Tableau D-37 de l'Annexe D.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies

Résumé

Le nombre d'incendies est à la baisse depuis 2005, ce nombre ayant diminué de 25 % entre 2005 et 2014. Cette baisse est survenue à l'égard de tous les types d'incendies. Les incendies de structure ont été déclarés plus fréquemment que les incendies de véhicules et les feux à l'extérieur, et les trois quarts (74 %) des incendies de structure sont survenus dans des résidences. Le tiers des incendies résidentiels ont été causés par de l'équipement de cuisine, et les pannes mécaniques ou électriques figuraient parmi les principaux facteurs humains à l'origine d'incendies résidentiels.

Dans l'ensemble, le nombre de décès attribuables à un incendie a diminué depuis 2008. Toutefois, la majorité des décès attribuables à des incendies de structure sont survenus dans des incendies résidentiels. Parmi les causes de décès, l'inhalation de fumée, et non les brûlures, a été la cause la plus fréquemment signalée. Même si peu de secteurs de compétence ont fourni des données à ce sujet, celles-ci indiquent que, dans de nombreux incendies, aucun détecteur de fumée ni réseau de gicleurs n'était installé.

Annexe A : Principaux termes et définitions

Incendie

Aux fins de la BDNI, un incendie a été défini par le CCDP&CI et l'ACCP comme toute combustion destructive et non contrôlée, notamment une explosion de solides, de liquides ou de gaz combustibles. La définition de l'incendie **exclut** les éléments suivants, sauf s'ils ont pour effet d'enflammer des biens ou s'ils sont eux-mêmes le résultat d'un incendie :

- a) foudre ou décharge électrique;
- b) explosion de chaudières à vapeur, de réservoirs d'eau chaude ou d'autres cuves sous pression, en raison d'une pression interne (non d'une combustion interne);
- c) explosion de munitions ou d'autres matières détonantes;
- d) sinistres impliquant des navires, des aéronefs ou d'autres véhicules;
- e) feux de forêt; (qui sont assujettis à la loi sur la protection des forêts et des prairies et à toute loi fédérale);
- f) incendies d'herbes, de broussailles ou d'ordures, sauf s'il s'agit de récoltes;
- g) conditions de surchauffe, lorsqu'un matériau est altéré par la chaleur sans combustion autonome (l'enlèvement de la source de chaleur arrêtera le processus d'altération), p. ex., un rôti trop cuit dans le four, la décoloration causée par du métal chaud sur un comptoir de cuisine, ou une marque de cigarette sur une table ou un tapis.

Cette définition restreint les incendies qui doivent être déclarés à l'échelle nationale à ceux qui causes des décès ou des blessures ou qui détruisent ou endommagent des biens en termes de dollars.

Type d'incendie : correspond à l'endroit où l'incendie a pris naissance. Par exemple, si le feu a pris naissance dans un logement individuel et s'est propagé à un garage attaché (y compris à tout véhicule), ce type d'incendie est classé comme un « incendie de structure ».

Incendie de structure : comprend une grande variété de propriétés ou d'assemblages de matériel formant une construction à des fins d'occupation ou destinée à une fin précise. Cela comprend, sans s'y limiter, tous les types de bâtiments, de plateformes ouvertes, de ponts, d'installations de stockage, de tentes, de structures gonflables et d'estrades.

Incendie de véhicule : Comprend un large éventail de véhicules motorisés, y compris, sans s'y limiter, les véhicules de passagers (autres qu'une maison mobile), des camions, des véhicules utilitaires sports, des autobus, des véhicules de fret ou de transport, des véhicules sur rail, du matériel d'exploitation agricole, de véhicules marin (p. ex., des bateaux, barges et aéroglisseurs), et des aéronefs. Les propriétés mobiles utilisées comme structures sont exclues (p. ex., maisons mobiles, camping-car et roulottes de camping).

Incendie extérieur : s'entend d'incendies de végétation, d'herbes, de broussailles, de récoltes, de feuilles et autres propriétés extérieures n'impliquant pas une structure ou un véhicule.

Type de structure ou de propriété : classe les propriétés structurales en catégories comportant des thèmes communs et fait référence aux fins générales pour lesquelles la structure est utilisée. Les types de catégories de structures se présentent comme suit : bâtiment résidentiel, bâtiment industriel, lieu de rassemblement, bâtiment commercial, établissement d'affaires, établissement public, propriétés de stockage et autre type de structure.

Immeubles résidentiels : s'entendent de structures où des personnes habitent habituellement, soit de manière permanente ou temporaire. Cette catégorie comprend, sans s'y limiter, des maisons unifamiliales, des duplex, des maisons jumelées, des maisons en rangée, de jardin ou de ville, des appartements, des immeubles collectifs, des hôtels, motels, pavillons, auberges et maisons de chambre, des dortoirs, des résidences

d'institutions d'enseignements, des campements et parc de véhicules récréatifs, des parcs de maisons mobiles et de roulottes et des résidences attachées à un commerce (jusqu'à trois étages).

Structures industrielles : s'entendent de structures où des matériaux bruts sont transformés en nouveaux produits et où l'assemblage de composantes de produits manufacturés est jugé être industriel. Les exemples de structures industrielles comprennent ce qui suit : fabrication et traitement de produits chimiques, de pétrole, de peinture et de plastique, bois et fabricants de meubles, fabricants de matériel électrique et d'appareils, installations de traitement alimentaire; fabricants de tabac, textile et fabricants de textiles, de vêtements et de chaussures, et fabricants de véhicules et d'équipement.

Structures de rassemblement : s'entendent de structures destinées au rassemblement de personnes à des fins civiles, politiques, de déplacements, religieuses, d'éducation sociale ou récréatives. Ces propriétés sont caractérisées par la présence ou la présence potentielle de foules, avec un risque de panique des personnes présentes. Cette catégorie comprend, sans s'y limiter : des auditoriums et des théâtres, des arénas, ces centres culturels, des parcs d'amusement, des stades, des institutions d'enseignements, des églises, des salons funéraires, des installations récréatives et sportives, des clubs sportifs et sociaux, et des établissements d'aliments ou de boissons.

Structures commerciales : s'entendent de l'occupation ou de l'utilisation d'un bâtiment ou de parties de ce dernier pour présenter ou vendre des articles, des denrées ou des marchandises au détail. Des exemples de structures commerciales comprennent les magasins de détail de tout type (p. ex., de vêtements, d'appareils électroniques, de meubles et d'appareils électro-ménagers, de pharmacies, de magasins à rayons, de boutiques de variétés et de spécialités, et autres), des ateliers de réparation, des buanderies, des nettoyeurs à sec et des commerces de vente de véhicules et de services.

Utilisation commerciale/services personnels : s'entend de l'occupation ou de l'utilisation d'un bâtiment ou de parties de ce dernier pour des transactions d'affaires ou la prestation ou l'obtention de services professionnels ou personnels. Des exemples d'affaires et de services inclus dans cette catégorie sont les édifices à bureaux, les bureaux gouvernementaux municipaux, fédéraux ou provinciaux, les banques, les bureaux de poste, les barbiers et établissements de coiffure, les salons de bronzage et les salons de massage.

Structures institutionnelles : s'entendent de propriétés de traitements médicaux, pour le soin de personnes souffrant de maladies ou d'infirmités, pour la garde d'enfants et pour les soins aux convalescents ou personnes âgées et à des fins pénales ou correctionnelles. Les édifices institutionnels offre habituellement des installations pour dormir aux occupants, et sont principalement utilisées par des personnes dont les actions sont supervisées ou restreintes. Des exemples de structures institutionnelles comprennent des prisons et pénitenciers, des centres de détention, des établissements correctionnels, des écoles de réforme, des hôpitaux, des centres médicaux et cliniques médicales, des hôpitaux psychiatriques et des établissements de soins licenciés.

Structures de stockage : s'entendent de propriétés caractérisées par la présence d'un nombre relativement petit de personnes par rapport à la superficie. Les structures de stockage comprennent tous les bâtiments, structures ou aires principalement utilisées pour le stockage ou l'entreposage de biens, de marchandises, de produits, de véhicules ou d'animaux, y compris des activités d'entretien, de traitement ou de réparation.

Autre type de structure : Comprend principalement des structures très spécialisées non classées dans d'autres catégories comme des laboratoires, des exploitations agricoles, des services publics (p. ex., des centrales électriques, des usines de fabrication de gaz), des centres de communication (p. ex., des radios, sites de radar et centres de communications policières, en cas d'incendie et d'urgence) et des centrales nucléaires.

Source d'allumage : s'entend du matériel, de l'appareil ou de l'élément qui déclenche l'allumage. Aux fins du présent rapport, les catégories qui suivent ont été utilisées pour présenter les sources d'incendie : matériel de cuisson, équipement de chauffage, appareil électro-ménager et appareil ménager, matériel de distribution électrique, autre équipement électrique, article de fumeur et flamme nue, incendie par rayonnement, pas d'élément d'allumage ou autre/inconnu.

Matériel de cuisson : Comprend, sans s'y limiter, les fours et cuisinières, surface de cuisson supérieure (y compris un incendie dans une casserole ou un poêlon, une friteuse, des poêlons ou des grilles non sur la cuisinière, des plaques chauffantes, des barbecues, des appareils de chauffage portatifs, des grille-pains, des bouilloires, des machines à café, des four à micro-ondes, et autres.

Équipement de chauffage : comprend, sans s'y limiter, des unités de chauffage central comme des fournaies et des chaudières, des chauffe-eau, des appareils de chauffage d'appoint, des poêles à bois, des foyers, des cheminées, des conduits de raccordement et des systèmes par chauffage radiant.

Appareils électro-ménagers et appareils ménagers : comprennent, sans s'y limiter, des téléviseurs, des radios, des machines à laver et des sècheuses, des lave-vaisselles, des climatiseurs, des réfrigérateurs et des congélateurs, des couvertures électriques et des coussins chauffants, des aspirateurs, des sèche-cheveux, des souffleuses, et autres.

Matériel de distribution électrique : comprend, sans s'y limiter, le filage électrique permanent, les conducteurs, les transformateurs, les fusibles, les coupe-circuits, les rallonges électriques et barres d'alimentation, les piles, et autres.

Autre matériel électrique : comprend, sans s'y limiter, les moteurs d'appareils électro-ménagers, les outils électriques, les ordinateurs et ordinateurs portables, les lampes (à incandescentes, fluorescentes, halogènes ou de croissance), l'équipement de jeux vidéos, les photocopieurs, les imprimantes, et autres.

Article de fumeur et flamme nue : comprennent, sans s'y limiter, les cigarettes, les pipes, les cigares, les briquets, les allumettes, les cendriers, les lanternes, les chandelles, les chalumeaux, les fers à souder, les cendres chaudes ou les braises non liées au tabagisme, et autres.

Rayonnement : un incendie par rayonnement est un incendie où la structure ayant fait l'objet d'un rapport n'est pas la source de l'incendie. Un incendie par rayonnement peut être la conséquence directe d'un incendie ayant pris naissance dans un bâtiment, un véhicule, une structure ou une installation isolé complètement détaché ou dans une aire extérieure ouverte (p. ex., un feu de camp, un feu de forêt, des feux d'arbres, d'herbes ou d'arbustes, ou des feux de broussailles).

Pas d'élément d'allumage : se rapporte à la foudre.

Autre élément d'allumage : s'entend des éléments qui ne sont pas classés ailleurs et qui comprennent, sans s'y limiter : les moteurs à combustion interne (excluant les systèmes d'échappement), les compresseurs à air, les feux d'artifice, les cierges merveilleux, les fusées éclairantes, la machinerie et l'équipement commercial et industriel, les réactions chimiques et la combustion spontanée, les cocktails Molotov, et autres.

Acte ou omission : s'entend d'un ensemble de circonstances provoquées par des actes humains (quelque chose a été fait) ou par l'omission d'agir (quelque chose n'a pas été fait) ayant contribué à la naissance de l'incendie. L'objectif de ce classement est d'indiquer ces actes ou omissions, qu'ils soient délibérés le fait de la négligence. Il comprend des actions comme les actes incendiaires et l'utilisation négligente de sources de carburant, d'équipement ou de matériel. Il comprend

également des facteurs comme les défaillances mécaniques, qui peuvent avoir découlé d'omissions humaines en raison d'un manque d'entretien, ou en raison de déficiences dans la conception, la construction ou l'installation.

Actes incendiaires : s'entendent d'actes délibérés d'incendie criminel posés par des personnes ou des groupes de personnes pendant des émeutes, des perturbations civiles, des actes de vandalisme ou des méfaits. Cette catégorie comprend également les incendies suspects.

Actes de mauvaise utilisation de la source d'allumage : s'entend principalement d'accidents impliquant la source d'allumage comme la mauvaise utilisation ou l'extinction inappropriée d'un article de fumeur, le contrôle inadéquat de feux à ciel ouvert, le fait de jouer avec une source d'allumage, effectuer de la soudure ou utiliser un chalumeau à trop faible distance d'un objet inflammable, et autres.

Mauvaise utilisation du matériel allumé : s'entend de la mauvaise utilisation ou manipulation ou du stockage inapproprié du matériel qui s'est enflammé, comme un déversement accidentel de carburant, la surchauffe d'huile de cuisson ou de cire, placer un combustibles trop près de la chaleur, et autres.

Défaillance électrique ou mécanique ou mauvais fonctionnement : s'entend de l'omission d'entretenir de manière appropriée du matériel mécanique ou électrique, ce qui se traduit par la défaillance, la fuite ou le bris d'une pièce; ou la défaillance d'un contrôle automatique, ou la défaillance d'un contrôle manuel, ou un court-circuit électrique, ou l'usure d'une pièce; ou un retour de flamme d'un moteur, ou une autre sorte de défaillance ou de mauvais fonctionnement mécanique ou électrique.

Déficiences dans la construction, la conception ou l'installation : s'entend de déficiences dans la construction ou la conception d'une structure dans son ensemble. Cette catégorie comprend également l'installation de matériel trop près d'un combustibles, un fusible d'un calibre trop élevé et un câblage défectueux soupçonné.

Mauvaise utilisation de matériel : s'entend, sans s'y limiter, de ce qui suit : trop grande quantité de carburant dans du matériel, une bûche roulant à l'extérieur d'un foyer ou d'un four à bois, un écran non fermé, des braises volantes et laisser du matériel sans surveillance.

Défaillance humaine : s'entend des situations où la naissance de l'incendie était liée à des circonstances impliquant une ou des personnes. Elle comprend les situations où l'acte ou l'omission est le fait d'une ou de plusieurs personnes : être endormi ou fatigué au moment de l'incendie, souffrir d'un manque temporaire de jugement, souffrir d'un handicap physique ou mental; avoir les facultés affaiblies par de l'alcool, des drogues ou des médicaments, avoir un accident, être distrait ou préoccupé. Elle comprend également des facteurs d'âge lorsqu'un bébé, un jeune enfant ou une personne âgée a été laissé seul ou sans supervision.

Victimes d'incendies

Les victimes d'incendies s'entendent de tout décès ou blessure attribuable à un incendie (par un civil ou un pompier) selon les définitions qui suivent :

Décès attribuable à un incendie

- a) Décès attribuable à un incendie (civil)
Une personne (c.-à-d. un civil, et non un pompier) est accidentellement tuée directement en raison d'un incendie ou une personne qui décède par suite de blessures subies dans un

incendie dans l'année suivant la date à laquelle la blessure a été subie, si cette personne ne fait pas partie d'un service d'incendie.

Une personne qui décède par suite de brûlures ou d'asphyxie dans un véhicule en raison d'une collision **n'est pas** jugée être une victime d'incendie. Une personne qui décède accidentellement en raison d'un acte incendiaire (c.-à-d., un incendie criminel) est jugée être une victime d'incendie.

Lorsqu'il existe un doute à l'égard d'un suicide ou d'un meurtre, cette personne est classée comme une victime d'incendie.

- b) Décès attribuable à un incendie (pompier)
Une personne faisant partie d'un service d'incendie qui meurt accidentellement alors qu'il combat un incendie ou qui décède par suite de blessures subies pendant le combat d'un incendie dans l'année suivant la date où la blessure a été subie.

Un pompier tué en raison d'un accident alors qu'il était en route vers la scène d'un d'incendie ou sur le chemin du retour ou qui est décédé par suite d'une blessure subie dans le cadre d'un tel accident est jugé être un décès attribuable à un incendie.

Blessures attribuables à un incendie

- a) Blessures attribuables à un incendie (civil)
Une personne (c.-à-d., un civil, et non un pompier) est accidentellement blessée directement en raison d'un incendie sauf si cette personne fait partie d'un service d'incendie.

Une personne qui souffre d'une inhalation de fumée dans des conditions de surchauffe où un incendie ne s'est pas produit **n'est pas** jugée être une blessure attribuable à un incendie.

- b) Blessures attribuables à un incendie (pompier)
Une personne faisant partie d'un service d'incendie accidentellement blessée alors qu'elle combat un incendie.

La blessure d'un pompier causée par un accident alors qu'il était en route vers la scène d'un d'incendie ou sur le chemin du retour est jugée être une blessure attribuable à un incendie.

Annexe B : Couverture et limite des données

Sept secteurs de compétence ont fourni des données liées à des incendies pour le projet pilote de BDNI. Toutefois, ce ne sont pas tous les secteurs de compétence qui ont été en mesure de fournir des renseignements sur les incendies et les victimes pour la totalité des 10 années. La Colombie-Britannique, l'Alberta, le Manitoba et l'Ontario ont toutes fournies au moins 10 années de données tant sur les incendies que sur les victimes. Le tableau qui suit fournit les années des données fournies par chacun des sept secteurs de compétence participants, par type de renseignement.

Prenez note que tous les secteurs de compétence ont fourni des données pour 2015, à l'exception de l'Ontario, dont les données pour 2015 n'avaient pas encore été finalisées au moment de la demande. C'est pour cette raison que les renseignements figurant dans ce rapport couvrent la période de 10 ans allant de 2005 à 2014.

Il doit aussi être noté que le Nouveau-Brunswick n'a pas fourni de renseignement lié au type de propriété, et par conséquent, les données relatives aux incendies n'ont pas été incluses dans les tableaux ou les analyses lorsque le type de propriété fait l'objet de l'analyse.

En outre, les données liées aux décès et aux personnes blessées en raison d'incendies n'ont pas été fournies par les Forces armées canadiennes.

Tableau B-1 : Année des données fournies à la BDNI par secteur de compétence, par type de renseignement

Secteur de compétence	Type de renseignement	
	Incident	Victimes
Colombie-Britannique	2005 à 2015	2005 à 2015
Alberta	2005 à 2015	2005 à 2015
Saskatchewan	2012 à 2015	2012 à 2015
Manitoba	2005 à 2015	2005 à 2015
Ontario	2005 à 2014	2005 à 2014
Nouveau-Brunswick	2005 à 2015	2010 à 2015
Forces armées canadiennes	2005 à 2015	s.o.

En outre, il y a un niveau inconnu de sous-déclaration d'incendies partout au pays. Ce ne sont pas tous les services d'incendie qui déclarent leurs renseignements à l'égard des incendies à leur commissionnaire aux incendies ou au bureau de leur chef de services d'incendie. D'autres peuvent le faire, mais pas de manière uniforme. Ce peut être vrai là où des services d'incendie sont fournis principalement ou uniquement par des pompiers volontaires, ou dans de plus petites municipalités avec des activités à petite échelle et disposant de ressources et d'une capacité limitées pour remplir les divers rapports. Dans certains secteurs de compétence, les déclarations par des services d'incendie de Premières Nations peuvent ou peuvent ne pas être incluses, mais peuvent ne pas être obligatoires. Toutefois, il est jugé, au sein de la communauté des services d'incendie, que les décès attribuables à des incendies sont plus uniformément déclarés.

On doit également noter que le degré de sous-déclaration pour la Saskatchewan pourrait être plus élevé que dans d'autres secteurs de compétence. Cela est dû au fait que des données n'ont été fournies que pour les municipalités (y compris les municipalités, les villes, les villages, et autres) qui utilisent le NFIRS (National Fire Incident Reporting System), un système de gestion des dossiers situé aux É.-U.

Proportion élevée d'« inconnus »

Un certain nombre de tableaux contiennent un nombre relativement élevé de valeurs inconnues. Bien que ces comptes aient été retirés du calcul des proportions pour les autres catégories dans le tableau, la proportion de valeurs connues est artificiellement gonflée. Pour cette raison, il convient d'être prudent dans l'interprétation des renseignements figurant dans ces tableaux.

Annexe C : Méthodologie

L'étape initiale dans le développement de la BDNI a été l'élaboration de la taxonomie (pour servir à titre de dictionnaire des données pour la base de données dans sa forme finale). La version de 2001 du *Manuel canadien de codage des statistiques sur les incendies* (CCS) a servi de base fondamentale et de point de départ pour élaborer la taxonomie. Le CCS fournit un ensemble normalisé d'éléments de données définis et un ensemble de codes liés aux incendies et aux pertes qui sont généralement acceptés par le Conseil canadien des directeurs provinciaux et des commissaires des incendies et l'Association canadienne des chefs de pompiers. L'objectif du CCS était de permettre l'élaboration de la déclaration normalisée de renseignements sur les incendies partout au pays.

Comme il a été mentionné précédemment, sept secteurs de compétence ont fourni des fichiers de données pour le projet pilote de BDNI conformément aux spécifications fournies par le CCSJ. Bien qu'il y ait des similitudes notables dans le type de données recueillies par les divers secteurs de compétence, comme il a été souligné par Wijayasinghe (2012) et Maxim et autres (2013), au moment de l'examen de fichiers de données, aucun secteur de compétence n'avait adopté les normes du CCS dans leur totalité. Alors que certains ensembles de codes affiche une (certaine) harmonisation avec la structure de codage du CCS, d'autres ne correspondent aucunement aux exigences nationales en matière de données énoncées dans le CCS.

Afin de faciliter l'analyse des données sur les incendies de partout au pays, il a été nécessaire d'appliquer une structure de codage normalisée et uniforme à tous les fichiers. Dans l'élaboration de la taxonomie de la BDNI, le CCS a fourni non seulement des noms, des définitions, des étiquettes, des ensembles de codes et des descriptions standard d'éléments de données, mais également des formats et des longueurs standard. Dans certains cas, où il semble y avoir une utilité analytique, de nouvelles valeurs de codes ont été ajoutées aux éléments de données existants du CCS. En l'absence d'élément de données existant, de nouveaux ont été définis et tirés et ajoutés à la BDNI.

Normalisation des données pour la BDNI

Toutes les données des secteurs de compétence, y compris celles qui respectaient étroitement le CSS, ont dû être « nettoyées » puisqu'elles comportaient de longs descripteurs à la suite des valeurs de codes. En outre, bien que les codes semblaient conformes au CSS, toutes les valeurs de codes des secteurs de compétence ont été validées en les comparant au CSS puisqu'il a été constaté qu'aucun secteur ne s'y est totalement conformé. Dans de nombreux cas, de nouveaux codes ont été ajoutés à des fins opérationnelles, ou des changements mineurs ont été apportés à des codes et à des descriptions.

Le processus de normalisation a été le même pour tous les secteurs de compétences, qu'ils aient été ou non conformes au CSS, en appliquant les normes de la BDNI pour les noms, les formats, les longueurs et les valeurs des codes. Le processus par lequel le CCSJ normalise les données reçues de fournisseurs de données pour ses divers sondages de microdonnées est généralement appelé la « cartographie de données ». Les données de chaque secteur de compétence ont été cartographiées indépendamment de la norme de la BDNI. Cet exercice a nécessité d'obtenir de la documentation sur les systèmes des secteurs de compétence ayant fourni des définitions et des descriptions de variables et des valeurs de codes (p. ex., des dictionnaires de données, des documents sur les ensembles de codes, et autres).

Un tableur Excel de Ms a été créé pour chaque fichier de secteur de compétence, comprenant une feuille de calcul pour chaque élément de données de la BDNI. Tous les détails pour chaque élément de données de la BDNI ont été fournis d'un côté de la feuille de calcul, l'autre côté étant destiné à la cartographie des détails des secteurs de compétence, lorsqu'ils étaient disponibles. Un exemple de la façon dont les données ont été cartographiées pour la variable « Performance du matériel d'extinction automatique (PERFORM) » de la BDNI pour la Saskatchewan figure plus bas. Prenez

note que les valeurs de codes qui sont laissées en blanc pour cet élément de données en Saskatchewan indique qu'aucune valeur correspondante n'apparaissant dans leur ensemble de données. Cette cartographie a servi de spécifications pour les programmes logiciels de statistiques élaborées pour « transformer » les données des secteurs de compétence en fonction des normes de la BDNI.

Tableau C-1. Exemple de cartographie de données, élément de données PERFORM, Saskatchewan

Cartographie NFIRS SK		Détails des éléments de données de la BDNI
Nom de l'élément de donnée :	s.o.	Performance du matériel d'extinction automatique
Étiquette :	AESPerform	PERFORM
Enregistrement :	Incident	Incident
Format :	s.o.	Alphanumérique 1
Valeur et description des codes :	1 - Le système a fonctionné et a été efficace	1 - Le matériel a été utilisé
	4 - Le système n'a pas fonctionné	2 - Le matériel aurait dû être utilisé mais ne l'a pas été
	3 - L'incendie était trop petit pour activer le système	3 - Le matériel était présent, mais l'incendie était trop petit pour nécessiter son utilisation
	Blanc	8 - Aucun équipement présent dans la pièce ou la zone de naissance de l'incendie
	Blanc	9 - Performance du matériel d'extinction automatique – non classifié
	U Indéterminé ou laissé en blanc	0 - Performance du matériel d'extinction automatique – inconnu

Une normalisation additionnelle est requise aux fins d'analyse

Au-delà de l'exercice de cartographie visant à harmoniser les données des secteurs de compétence avec la taxonomie de la BNI, une normalisation additionnelle a également été requise. Des « variables groupées » ont été créées pour certains des éléments de données comportant de grands nombres de codes de réponse. Les groupes représentent des thèmes communs au sein des variables. Par exemple, la variable d'« Acte ou omission » de la BDNI comporte 87 codes de réponses qui sont groupés dans les neuf catégories qui suivent : actes incendiaires; mauvaise utilisation de la source d'allumage; mauvaise utilisation du matériel allumé; défaillance mécanique, défaillance électrique ou mauvais fonctionnement; déficience en matière de construction de conception ou d'installation; mauvaise utilisation du matériel; défaillance humaine; accident de véhicule; divers, inconnu ou indéterminé. Les renseignements sur les incendies ou les données reçues de chacune des provinces relativement aux circonstances provoquées par des actes ou des omissions d'agir de la part de personnes et causant un incendie ont été ultérieurement classés dans une des catégories de la variable Acte et omission. Par exemple, si la variable *Acte ou omission* a été identifiée comme un « Court-circuit électrique » (valeur de code 440) sur un rapport d'incident, elle a été cartographiée ou classée dans la catégorie Défaillance mécanique, défaillance électrique ou mauvais fonctionnement de la BDNI (valeur de code 4000).

Le regroupement de ces variables (où il peut y avoir un grand nombre de petites fréquences par catégorie individuelle et des variations entre les déclarations par secteur de compétence) permet une analyse plus généralisée des données, et offre également une façon de faciliter la comparaison entre les secteurs de compétence (et au fil du temps).

Références

Fire Protection Services, Human Resources and Social Development Canada. (2007). *Council of Canadian Fire Marshals and Fire Commissioners, Annual Report 2002, Fire Losses in Canada*.

<http://www.ccfmfc.ca/> (Home page for the Council of Canadian Fire Marshals and Fire Commissioners), accessed February 19th, 2017.

Maxim, P., Plecas, DI, Garis, L. (2013). *Report on the Feasibility of a Canadian National Fire Information Database*. University of the Fraser Valley, School of Criminology & Criminal Justice, Centre for Public Safety & Criminal Justice Research.

Wijayasinghe, M. (2011). *Fire Losses in Canada : Year 2007 and Selected Years*. Office of the Fire Commissioner, Public Safety Division, Alberta Municipal Affairs.

Annexe D: Tableaux de données détaillés

Tableau D-1

Nombre et proportion d'incendies de structure, véhiculaires et extérieurs, six secteurs de compétence, 2005 à 2014¹

Année	Incendies de structure		Incendies véhiculaires		Incendies extérieurs		Valeur inconnue ²	Total des incendies
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	nombre
2005	23 580	52	9 445	21	12 457	26	3 226	48 708
2006	23 367	53	8 960	20	12 070	25	3 018	47 415
2007	24 082	53	8 715	19	12 625	26	3 083	48 505
2008	22 418	55	8 511	21	9 894	23	2 291	43 114
2009	19 896	56	7 896	22	7 914	18	9 396	45 102
2010	18 996	57	6 979	21	7 195	16	11 508	44 678
2011	19 412	60	7 173	22	6 005	14	10 500	43 090
2012	18 528	57	6 485	20	7 261	16	12 731	45 005
2013	17 546	61	6 151	21	5 075	14	8 422	37 194
2014	17 507	62	6 054	21	4 858	13	8 026	36 445
Total	205 332	56	76 369	21	85 354	19	72 201	439 256

1. Six secteurs de compétence au Canada ont fourni 10 ans de données sur les incendies à la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) : le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta, la Colombie-Britannique et les Forces armées canadiennes. La Saskatchewan a également fourni des données à la BDNI, mais celles-ci visaient exclusivement la période de 2012 à 2014 et n'ont donc pas été incluses dans ce tableau.

2. Le Nouveau-Brunswick n'a pas fourni d'information sur la classification des propriétés touchées par un incendie dans la province. Les chiffres sont inclus dans les valeurs inconnues.

Notes : Les incendies où le type de propriété était inconnu ont été exclus du calcul des pourcentages. En raison de l'arrondissement, il se peut que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies

Table D-2

Nombre et proportion d'incendies de structure, véhiculaires et extérieurs déclarés, six secteurs de compétence, 2014¹

Secteur de compétence	Incendies de structure		Incendies véhiculaires		Incendies extérieurs		Valeur inconnue ²	Total des incendies
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	nombre
Nouveau-Brunswick	.	.	.	.	.	.	1 509	1 509
Ontario	9 220	72	2 901	23	749	6	5 855	18 725
Manitoba	1 790	49	599	17	1 235	34	0	3 624
Saskatchewan	1 555	88	2	0	213	12	629	2 399
Alberta	3 227	63	1 475	29	381	7	652	5 735
Colombie-Britannique	3 215	49	1 049	16	2 319	35	10	6 593
Total, sauf les Forces armées canadiennes	19 007	64	6 026	20	4 897	16	8 655	38 585
Forces armées canadiennes	55	21	30	12	174	67	0	259
Total, y compris les Forces armées canadiennes	19 062	63	6 056	20	5 071	17	8 655	38 844

. Indisponible pour toute période de référence

1. Sept secteurs de compétence au Canada ont fourni des données sur les incendies pour 2014 à la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) : le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, la Colombie-Britannique et les Forces armées canadiennes.

2. Le Nouveau-Brunswick n'a pas fourni d'information sur la classification des propriétés touchées par un incendie dans la province. Les chiffres sont inclus dans les valeurs inconnues.

Notes : Les incendies où le type de propriété était inconnu ont été exclus du calcul des pourcentages. En raison de l'arrondissement, il se peut que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies

Tableau D-3**Nombre et proportion d'incendies par type de propriété (structures seulement), cinq secteurs de compétence, 2005 à 2014¹**

Année	Immeuble résidentiel		Structure industrielle		Structure de rassemblement		Structure commerciale		Utilisation commerciale/ services personnels		Structure institutionnelle		Structure de stockage		Autre type de structure		Total des incendies de structure
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre
2005	13 619	58	1 069	5	1 718	7	1 029	4	293	1	316	1	1 607	7	3 929	17	23 580
2006	13 255	57	931	4	1 737	7	1 052	5	285	1	290	1	1 624	7	4 193	18	23 367
2007	14 134	59	936	4	1 645	7	1 053	4	338	1	298	1	1 633	7	4 045	17	24 082
2008	13 522	60	858	4	1 361	6	981	4	292	1	276	1	1 599	7	3 529	16	22 418
2009	12 535	63	628	3	1 214	6	819	4	271	1	250	1	1 532	8	2 647	13	19 896
2010	11 991	63	618	3	982	5	678	4	270	1	248	1	1 562	8	2 647	14	18 996
2011	12 841	66	597	3	960	5	656	3	287	1	212	1	1 607	8	2 252	12	19 412
2012	11 830	64	657	4	928	5	693	4	247	1	234	1	1 521	8	2 418	13	18 528
2013	11 600	66	638	4	821	5	615	4	236	1	209	1	1 345	8	2 082	12	17 546
2014	11 446	65	636	4	924	5	657	4	241	1	225	1	1 270	7	2 108	12	17 507
Total	126 773	62	7 568	4	12 290	6	8 233	4	2 760	1	2 558	1	15 300	7	29 850	15	205 332

1. Cinq secteurs de compétence au Canada ont fourni dix ans de données sur les incendies par type de propriété à la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) : l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta, la Colombie-Britannique et les Forces armées canadiennes. Les chiffres dans ce tableau excluent le Nouveau-Brunswick (où les types de propriétés touchées par un incendie n'ont pas été fournis) et la Saskatchewan (où seules les données de 2012 à 2014 ont été fournies).

Notes : En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies.

Tableau D-4

Nombre et proportion d'incendies par type de propriété (structures seulement), six secteurs de compétence, 2014¹

Secteur de compétence	Immeuble résidentiel		Structure industrielle		Structure de rassemblement		Structure commerciale		Utilisation commerciale/ services personnels		Structure institutionnelle		Structure de stockage		Autre type de structure		Total des incendies de structure
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre
Ontario	5 951	65	367	4	520	6	371	4	77	1	134	1	653	7	1 147	12	9 220
Manitoba	1 097	61	43	2	72	4	46	3	13	1	44	2	143	8	332	19	1 790
Saskatchewan	625	40	15	1	63	4	65	4	6	0	16	1	145	9	620	40	1 555
Alberta	2 118	66	90	3	113	4	129	4	72	2	20	1	325	10	360	11	3 227
Colombie-Britannique	2 255	70	133	4	212	7	111	3	75	2	26	1	148	5	255	8	3 215
Total, sauf les Forces armées canadiennes	12 046	63	648	3	980	5	722	4	243	1	240	1	1 414	7	2 714	14	19 007
Forces armées canadiennes	25	45	3	5	7	13	0	0	4	7	1	2	1	2	14	25	55
Total, y compris les Forces armées canadiennes	12 071	63	651	3	987	5	722	4	247	1	241	1	1 415	7	2 728	14	19 062

1. Six secteurs de compétence au Canada ont fourni des données sur les incendies selon le type de propriété pour 2014 à la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) : l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, la Colombie-Britannique et les Forces armées canadiennes. Les chiffres dans ce tableau excluent le Nouveau-Brunswick, où les types de propriétés touchées par un incendie n'ont pas été fournis.

Notes : En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies.

Tableau D-5

Nombre et proportion d'incendies de structure par source d'inflammation, cinq secteurs de compétence, 2005 à 2014¹

Année	Matériel de cuisson		Équipement de chauffage		Appareils électroménagers et appareils ménagers		Matériel de distribution d'électricité		Autre matériel électrique		Articles de fumeur et flamme nue		Rayonnement		Pas d'objet à l'origine de l'inflammation		Valeur inconnue	Total des incendies de structure
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	nombre
2005	3 111	20	2 516	16	782	5	1 846	12	736	5	4 884	32	1 218	8	222	1	8 265	23 580
2006	3 099	21	2 257	15	837	6	1 768	12	701	5	4 882	32	1 302	9	228	2	8 293	23 367
2007	3 060	20	2 341	15	843	6	1 831	12	743	5	4 992	33	1 226	8	173	1	8 873	24 082
2008	3 077	21	2 176	15	811	6	1 902	13	755	5	4 496	31	1 107	8	170	1	7 924	22 418
2009	3 083	23	1 975	15	808	6	1 684	13	701	5	3 888	29	1 092	8	136	1	6 529	19 896
2010	3 113	24	1 674	13	769	6	1 586	12	670	5	3 589	28	1 200	9	165	1	6 230	18 996
2011	2 941	23	1 692	13	747	6	1 623	13	647	5	3 512	28	1 376	11	162	1	6 712	19 412
2012	3 040	25	1 532	13	705	6	1 602	13	609	5	3 469	29	1 050	9	151	1	6 370	18 528
2013	3 024	26	1 563	13	740	6	1 580	14	629	5	3 083	26	920	8	138	1	5 869	17 546
2014	3 191	27	1 520	13	752	6	1 655	14	591	5	2 956	25	1 030	9	125	1	5 687	17 507
Total	30 739	23	19 246	14	7 794	6	17 077	13	6 782	5	39 751	30	11 521	9	1 670	1	70 752	205 332

1. Cinq secteurs de compétence au Canada ont fourni la source d'inflammation et les types de propriétés pour dix ans de données sur les incendies à la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) : l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta, la Colombie-Britannique et les Forces armées canadiennes. Les chiffres dans ce tableau excluent le Nouveau-Brunswick (où les types de propriétés touchées par un incendie n'ont pas été fournis) et la Saskatchewan (où seules les données de 2012 à 2014 ont été fournies).

Notes : Les incendies pour lesquels la source d'inflammation était inconnue ont été exclus du calcul des pourcentages. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies.

Tableau D-6

Nombre et proportion d'incendies de structure par source d'inflammation, six secteurs de compétence, 2014¹

Secteur de compétence	Matériel de cuisson		Équipement de chauffage		Appareils électroménagers et appareils ménagers		Matériel de distribution d'électricité		Autre matériel électrique		Articles de fumeur et flamme nue		Rayonnement		Pas d'objet à l'origine de l'inflammation		Valeur inconnue	Total des incendies de structure
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	nombre
Ontario	1 515	26	883	15	424	7	813	14	258	4	1 426	25	421	7	61	1	3 419	9 220
Manitoba	380	28	163	12	70	5	249	18	54	4	262	19	163	12	9	1	440	1 790
Saskatchewan	19	8	44	18	18	7	81	32	8	3	3	1	0	0	78	31	1 304	1 555
Alberta	456	20	189	8	105	5	291	13	139	6	659	30	353	16	36	2	999	3 227
Colombie-Britannique	834	35	281	12	149	6	291	12	133	6	593	25	93	4	19	1	822	3 215
Total, sauf les Forces armées canadiennes	3 204	27	1 560	13	766	6	1 725	14	592	5	2 943	24	1 030	9	203	2	6 984	19 007
Forces armées canadiennes	6	13	4	8	4	8	11	23	7	15	16	33	0	0	0	0	7	55
Total, y compris les Forces armées canadiennes	3 210	27	1 564	13	770	6	1 736	14	599	5	2 959	25	1 030	9	203	2	6 991	19 062

1. Six secteurs de compétence au Canada ont fourni la source d'inflammation et les types de propriétés pour les données sur les incendies de 2014 à la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) : l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, la Colombie-Britannique et les Forces armées canadiennes. Les chiffres dans ce tableau excluent le Nouveau-Brunswick, où les types de propriétés touchées par un incendie n'ont pas été fournis.

Notes : Les incendies pour lesquels la source d'inflammation était inconnue ont été exclus du calcul des pourcentages. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies.

Tableau D-7**Nombre et proportion d'incendies résidentiels par source d'inflammation, cinq secteurs de compétence, 2005 à 2014¹**

Année	Matériel de cuisson		Équipement de chauffage		Appareils électroménagers et appareils ménagers		Matériel de distribution d'électricité		Autre matériel électrique		Articles de fumeur et flamme nue		Rayonnement		Pas d'objet à l'origine de l'inflammation		Valeur inconnue	Total des incendies résidentiels
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	nombre
2005	2 741	27	2 025	20	575	6	990	10	374	4	2 876	28	538	5	98	1	3 402	13 619
2006	2 730	28	1 836	19	590	6	876	9	371	4	2 816	29	549	6	104	1	3 383	13 255
2007	2 651	26	1 876	18	596	6	971	10	433	4	2 939	29	663	6	81	1	3 924	14 134
2008	2 721	28	1 745	18	576	6	1 022	10	411	4	2 757	28	511	5	97	1	3 682	13 522
2009	2 754	29	1 564	17	582	6	931	10	412	4	2 504	27	532	6	82	1	3 174	12 535
2010	2 789	31	1 334	15	547	6	893	10	402	4	2 312	26	605	7	98	1	3 011	11 991
2011	2 630	29	1 350	15	554	6	876	10	370	4	2 373	26	845	9	102	1	3 741	12 841
2012	2 697	32	1 234	14	509	6	875	10	340	4	2 285	27	527	6	89	1	3 274	11 830
2013	2 743	32	1 221	14	553	7	872	10	349	4	2 130	25	500	6	84	1	3 148	11 600
2014	2 826	33	1 161	14	562	7	892	10	321	4	2 040	24	629	7	75	1	2 940	11 446
Total	27 282	29	15 346	16	5 644	6	9 198	10	3 783	4	25 032	27	5 899	6	910	1	33 679	126 773

1. Cinq secteurs de compétence au Canada ont fourni les types de propriétés et la source d'inflammation pour dix ans de données sur les incendies à la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) : l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta, la Colombie-Britannique et les Forces armées canadiennes. Les chiffres dans ce tableau excluent le Nouveau-Brunswick (où les types de propriétés touchées par un incendie n'ont pas été fournis) et la Saskatchewan (où seules les données de 2012 à 2014 ont été fournies).

Notes : Les incendies pour lesquels la source d'inflammation était inconnue ont été exclus du calcul des pourcentages. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies.

Tableau D-8**Nombre et proportion d'incendies résidentiels par source d'inflammation, six secteurs de compétence, 2014¹**

Secteur de compétence	Matériel de cuisson		Équipement de chauffage		Appareils électroménagers et appareils ménagers		Matériel de distribution d'électricité		Autre matériel électrique		Articles de fumeur et flamme nue		Rayonnement		Pas d'objet à l'origine de l'inflammation		Valeur inconnue	Total des incendies résidentiels
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	nombre
Ontario	1 337	32	698	17	328	8	455	11	133	3	977	23	266	6	35	1	1 722	5 951
Manitoba	332	38	106	12	48	6	102	12	34	4	168	19	77	9	2	0	228	1 097
Saskatchewan	19	14	35	25	13	9	33	24	4	3	1	1	0	0	33	24	487	625
Alberta	412	26	121	8	73	5	178	11	82	5	476	30	227	14	26	2	523	2 118
Colombie-Britannique	740	41	234	13	112	6	154	9	70	4	410	23	59	3	12	1	464	2 255
Total, sauf les Forces armées canadiennes	2 840	33	1 194	14	574	7	922	11	323	4	2 032	24	629	7	108	1	3 424	12 046
Forces armées canadiennes	5	23	2	9	1	5	3	14	2	9	9	41	0	0	0	0	3	25
Total, y compris les Forces armées canadiennes	2 845	33	1 196	14	575	7	925	11	325	4	2 041	24	629	7	108	1	3 427	12 071

1. Six secteurs de compétence au Canada ont fourni les types de propriétés et la source d'inflammation pour 2014 à la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) : l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, la Colombie-Britannique et les Forces armées canadiennes. Les chiffres dans ce tableau excluent le Nouveau-Brunswick, où les types de propriétés touchées par un incendie n'ont pas été fournis.

Notes : Les incendies pour lesquels la source d'inflammation était inconnue ont été exclus du calcul des pourcentages. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies.

Tableau D-9**Nombre et proportion d'incendies de structure par action ou omission, cinq secteurs de compétence, 2005 à 2014¹**

Année	Acte incendiaire		Mauvaise utilisation de la source d'inflammation		Mauvaise utilisation du matériau enflammé		Défaillance ou défectuosité mécanique ou électrique		Défiance dans la conception ou l'installation		Mauvais usage d'un équipement		Erreur humaine		Valeur inconnue	Total des incendies de structure
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	nombre
2005	3 977	24	1 867	11	1 569	9	3 066	18	824	5	4 152	25	1 343	8	6 782	23 580
2006	4 315	26	1 750	10	1 552	9	3 091	18	812	5	3 917	23	1 323	8	6 607	23 367
2007	4 134	24	1 776	10	1 445	9	3 100	18	826	5	4 167	25	1 475	9	7 159	24 082
2008	3 525	22	1 757	11	1 358	9	3 215	20	727	5	3 654	23	1 569	10	6 613	22 418
2009	3 334	23	1 833	13	1 763	12	3 075	21	1 402	10	1 373	10	1 553	11	5 563	19 896
2010	2 859	22	1 704	13	1 838	14	2 873	22	1 194	9	1 251	9	1 481	11	5 796	18 996
2011	2 483	20	1 545	12	1 676	13	2 929	23	1 195	10	1 152	9	1 597	13	6 835	19 412
2012	2 587	20	1 793	14	1 698	13	2 891	22	1 084	8	1 150	9	1 648	13	5 677	18 528
2013	1 974	16	1 652	14	1 608	13	2 952	24	1 133	9	1 155	10	1 609	13	5 463	17 546
2014	1 909	16	1 515	13	1 631	13	3 058	25	1 055	9	1 121	9	1 806	15	5 412	17 507
Total	31 097	22	17 192	12	16 138	11	30 250	21	10 252	7	23 092	16	15 404	11	61 907	205 332

1. Cinq secteurs de compétence au Canada ont fourni de l'information sur les actions ou omissions et les types de propriétés pour dix ans de données sur les incendies à la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) : l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta, la Colombie-Britannique et les Forces armées canadiennes. Les chiffres dans ce tableau excluent le Nouveau-Brunswick (où les types de propriétés touchées par un incendie n'ont pas été fournis) et la Saskatchewan (où seules les données de 2012 à 2014 ont été fournies).

Notes : Les incendies pour lesquels l'action ou l'omission était inconnue ont été exclus du calcul des pourcentages. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies.

Tableau D-10**Nombre et proportion d'incendies de structure par action ou omission, six secteurs de compétence, 2014¹**

Secteur de compétence	Acte incendiaire		Mauvaise utilisation de la source d'inflammation		Mauvaise utilisation du matériau enflammé		Défaillance ou défectuosité mécanique ou électrique		Déficiência dans la construction, la conception ou l'installation		Mauvais usage d'un équipement		Erreur humaine		Valeur inconnue	Total des incendies de structure
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	nombre
Ontario	844	15	774	14	870	15	1 469	26	879	15	863	15	0	0	3 521	9 220
Manitoba	245	17	176	12	277	20	505	36	24	2	47	3	135	10	381	1 790
Saskatchewan	79	21	25	7	23	6	219	58	7	2	12	3	15	4	1 175	1 555
Alberta	400	17	329	14	299	13	574	25	75	3	49	2	606	26	895	3 227
Colombie-Britannique	416	16	232	9	182	7	490	19	72	3	161	6	1 051	40	611	3 215
Total, sauf les Forces armées canadiennes	1 984	16	1 536	12	1 651	13	3 257	26	1 057	9	1 132	9	1 807	15	6 583	19 007
Forces armées canadiennes	4	8	4	8	3	6	20	39	5	10	1	2	14	27	4	55
Total, y compris les Forces armées canadiennes	1 988	16	1 540	12	1 654	13	3 277	26	1 062	9	1 133	9	1 821	15	6 587	19 062

1. Six secteurs de compétence au Canada ont fourni de l'information sur les actions ou omissions et les types de propriétés pour les données sur les incendies de 2014 à la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) : l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, la Colombie-Britannique et les Forces armées canadiennes. Les chiffres dans ce tableau excluent le Nouveau-Brunswick, où les types de propriétés touchées par un incendie n'ont pas été fournis.

Notes : Les incendies pour lesquels l'action ou l'omission était inconnue ont été exclus du calcul des pourcentages. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies.

Tableau D-11**Nombre et proportion d'incendies résidentiels par action ou omission, cinq secteurs de compétence, 2005 à 2014¹**

Année	Acte incendiaire		Mauvaise utilisation de la source d'inflammation		Mauvaise utilisation du matériau enflammé		Défaillance ou défectuosité mécanique ou électrique		Déficiência dans la construction, la conception ou l'installation		Mauvais usage d'un équipement		Erreur humaine		Valeur inconnue	Total des incendies résidentiels
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	nombre
2005	1 482	14	1 203	12	1 186	12	1 641	16	529	5	3 148	31	1 097	11	3 333	13 619
2006	1 549	16	1 071	11	1 181	12	1 563	16	519	5	3 002	30	1 057	11	3 313	13 255
2007	1 647	16	1 144	11	1 072	10	1 634	16	513	5	3 146	30	1 168	11	3 810	14 134
2008	1 431	14	1 140	12	1 042	11	1 695	17	462	5	2 834	29	1 276	13	3 642	13 522
2009	1 403	15	1 330	14	1 376	15	1 674	18	1 026	11	1 188	13	1 270	14	3 268	12 535
2010	1 279	15	1 235	14	1 390	16	1 578	18	865	10	1 121	13	1 230	14	3 293	11 991
2011	1 165	14	1 174	14	1 306	15	1 612	19	850	10	1 020	12	1 337	16	4 377	12 841
2012	1 173	14	1 322	16	1 324	16	1 537	18	790	9	996	12	1 340	16	3 348	11 830
2013	1 033	12	1 260	15	1 252	15	1 604	19	812	10	994	12	1 367	16	3 278	11 600
2014	901	11	1 118	14	1 268	15	1 674	20	749	9	979	12	1 528	19	3 229	11 446
Total	13 063	14	11 997	13	12 397	13	16 212	18	7 115	8	18 428	20	12 670	14	34 891	126 773

1. Cinq secteurs de compétence au Canada ont fourni de l'information sur les actions ou omissions et les types de propriétés pour dix ans de données sur les incendies à la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) : l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta, la Colombie-Britannique et les Forces armées canadiennes. Les chiffres dans ce tableau excluent le Nouveau-Brunswick (où les types de propriétés touchées par un incendie n'ont pas été fournis) et la Saskatchewan (où seules les données de 2012 à 2014 ont été fournies).

Notes : Les incendies pour lesquels la source d'inflammation était inconnue ont été exclus du calcul des pourcentages. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies.

Tableau D-12

Nombre et proportion d'incendies résidentiels par action ou omission, six secteurs de compétence, 2014¹

Secteur de compétence	Acte incendiaire		Mauvaise utilisation de la source d'inflammation		Mauvaise utilisation du matériau enflammé		Défaillance ou défectuosité mécanique ou électrique		Défiance dans la construction, la conception ou l'installation		Mauvais usage d'un équipement		Erreur humaine		Valeur inconnue	Total des incendies résidentiels
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	nombre
Ontario	356	9	587	15	648	17	815	21	637	17	788	21	0	0	2,120	5 951
Manitoba	146	16	105	12	228	25	262	29	11	1	33	4	114	13	198	1 097
Saskatchewan	37	24	17	11	16	10	69	44	3	2	5	3	10	6	468	625
Alberta	193	12	261	16	249	16	322	20	49	3	38	2	491	31	515	2 118
Colombie-Britannique	205	11	163	9	141	8	269	14	51	3	119	6	912	49	395	2 255
Total, sauf les Forces armées canadiennes	937	11	1 133	14	1 282	15	1 737	21	751	9	983	12	1 527	18	3 696	12 046
Forces armées canadiennes	1	4	2	8	2	8	6	25	1	4	1	4	11	46	1	25
Total, y compris les Forces armées canadiennes	938	11	1 135	14	1 284	15	1 743	21	752	9	984	12	1 538	18	3 697	12 071

1. Six secteurs de compétence au Canada ont fourni de l'information sur les actions ou omissions et les types de propriétés pour les données sur les incendies de 2014 à la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) : l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, la Colombie-Britannique et les Forces armées canadiennes. Les chiffres dans ce tableau excluent le Nouveau-Brunswick, où les types de propriétés touchées par un incendie n'ont pas été fournis.

Notes : Les incendies pour lesquels l'action ou l'omission était inconnue ont été exclus du calcul des pourcentages. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies.

Tableau D-13

Décès attribuables à un incendie – enfants, jeunes, adultes, personnes âgées, quatre secteurs de compétence, 2005 à 2014^{1,2}

Année	Décès									
	Enfants ²		Jeunes ²		Adultes ²		Personnes âgées ²		Valeur inconnue	Total des décès
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
2005	6	1,9	5	2,6	101	6,8	32	10,9	32	176
2006	9	2,8	9	4,7	86	5,7	33	10,9	24	161
2007	6	1,9	2	1,1	111	7,2	46	14,9	28	193
2008	15	4,7	5	2,7	119	7,7	58	18,4	22	219
2009	10	3,1	3	1,6	116	7,4	53	16,3	21	203
2010	4	1,2	4	2,2	86	5,4	57	17,1	18	169
2011	11	3,4	0	0,0	89	5,5	48	14,1	24	172
2012	6	1,8	3	1,7	74	4,5	42	11,7	24	149
2013	14	4,2	1	0,6	70	4,3	43	11,5	13	141
2014	43	12,8	0	0,0	60	3,6	32	8,2	15	150
Total	124	3,8	32	1,7	912	5,8	444	13,3	221	1 733

1. Quatre secteurs de compétence au Canada ont fourni 10 ans de données sur les décès à la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) : l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Le Nouveau-Brunswick et la Saskatchewan ont également fourni des données sur les décès à la BDNI, mais ces dernières visaient seulement six ans et trois ans respectivement, ce qui fait que leurs données n'ont pas été incluses dans ce tableau.

2. Pour les besoins du présent rapport, les enfants sont définis comme des personnes de 11 ans et moins; les jeunes sont des personnes de 12 à 17 ans; les adultes ont de 18 à 64 ans; les personnes âgées ont 65 ans et plus.

Notes : Les taux sont calculés pour un million d'habitants.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies

Tableau D-14

Décès attribuables à un incendie – enfants, jeunes, adultes, personnes âgées, six secteurs de compétence, 2014^{1,2}

Secteur de compétence	Décès									
	Enfants ²		Jeunes ²		Adultes ²		Personnes âgées ²		Valeur inconnue	Total des décès
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Nouveau-Brunswick	0	0,0	0	0,0	2	4,2	4	28,9	0	6
Ontario	41	23,5	0	0,0	29	3,3	15	7,0	0	85
Manitoba	1	5,2	0	0,0	6	7,5	4	21,3	11	11
Saskatchewan	2	11,6	0	0,0	2	2,8	1	6,1	9	14
Alberta	0	0,0	0	0,0	22	8,0	11	23,5	0	33
Colombie-Britannique	2	3,7	0	0,0	9	3,0	6	7,6	4	21
Total	45	13,4	0	0,0	62	3,7	33	8,5	30	170

1. Six secteurs de compétence au Canada ont fourni des données sur les décès de 2014 à la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) : le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

2. Pour les besoins du présent rapport, les enfants sont définis comme des personnes de 11 ans et moins; les jeunes sont des personnes de 12 à 17 ans; les adultes ont de 18 à 64 ans; les personnes âgées ont 65 ans et plus.

Notes : Les taux sont calculés pour un million d'habitants.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies

Tableau D-15
Blessures attribuables à un incendie – enfants, jeunes, adultes, personnes âgées,
quatre secteurs de compétence, 2005 à 2014^{1,2}

Année	Personnes blessées									
	Enfants ²		Jeunes ²		Adultes ²		Personnes âgées ²		Valeur inconnue	Total des personnes blessées
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	nombre
2005	196	61,0	44	23,3	1 037	69,5	73	24,8	53	1 403
2006	143	44,6	40	21,1	886	58,6	72	23,9	37	1 178
2007	130	40,7	44	23,2	937	61,1	78	25,3	35	1 224
2008	91	28,4	54	28,7	824	53,0	68	21,5	66	1 103
2009	21	6,5	71	38,0	976	62,0	99	30,5	118	1 285
2010	34	10,5	58	31,3	931	58,4	118	35,5	114	1 255
2011	33	10,1	46	25,1	903	56,1	110	32,1	100	1 192
2012	41	12,5	56	31,0	971	59,7	95	26,5	177	1 340
2013	24	7,2	52	29,4	830	50,5	113	30,2	270	1 289
2014	27	8,1	51	29,3	856	51,5	107	27,6	193	1 234
Total	740	22,8	516	28,0	9 151	57,9	933	27,9	1 163	12 503

1. Quatre secteurs de compétence du Canada ont versé dix années de données sur les victimes dans la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) : l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Le Nouveau-Brunswick et la Saskatchewan ont également fourni des données sur les victimes à la BDNI, mais ces données couvraient des périodes de six et de trois ans respectivement, de sorte qu'elles n'ont pas été prises en compte dans ce tableau.

2. Pour les besoins du présent rapport, les enfants sont définis comme des personnes de 11 ans et moins; les jeunes sont des personnes de 12 à 17 ans; les adultes ont de 18 à 64 ans et les personnes âgées ont 65 ans et plus.

Note : Les taux sont calculés pour un million d'habitants.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies.

Tableau D-16
Blessures attribuables à un incendie – enfants, jeunes, adultes, personnes âgées, six secteurs de compétence, 2014^{1,2}

Personnes blessées										
Secteur de compétence	Enfants ²		Jeunes ²		Adultes ²		Personnes âgées ²		Valeur inconnue	Total des personnes blessées
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	nombre
Nouveau-Brunswick	0	0,0	0	0,0	43	93,5	5	36,1	0	48
Ontario	9	5,2	39	41,6	608	68,6	86	40,2	72	814
Manitoba	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	1
Saskatchewan	3	17,5	0	0,0	3	4,3	1	6,1	8	15
Alberta	8	13,1	5	17,9	140	50,9	12	25,6	0	165
Colombie-Britannique	10	18,5	7	23,6	108	35,7	9	11,5	120	254
Total	30	9,0	51	29,3	902	51,7	113	29,1	201	1 297

1. Six secteurs de compétence du Canada ont versé des données sur les victimes pour l'année 2014 dans la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) : le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

2. Pour les besoins du présent rapport, les enfants sont définis comme des personnes de 11 ans et moins; les jeunes sont des personnes de 12 à 17 ans; les adultes ont de 18 à 64 ans et les personnes âgées ont 65 ans et plus.

Note : En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies.

Tableau D-17
Décès attribuables à un incendie, civils et pompiers, quatre secteurs de
compétence, 2005 à 2014¹

Année	Décès					
	Civils		Pompiers		Valeur inconnue ²	Total des décès
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	nombre
2005	166	99	1	1	9	176
2006	143	100	0	0	18	161
2007	177	99	2	1	14	193
2008	196	99	1	1	22	219
2009	186	100	0	0	17	203
2010	157	100	0	0	12	169
2011	156	98	3	2	13	172
2012	139	100	0	0	10	149
2013	119	100	0	0	22	141
2014	104	98	2	2	44	150
Total	1 543	99	9	1	181	1 733

1. Quatre secteurs de compétence au Canada ont fourni 10 ans de données sur les décès à la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) : l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Le Nouveau-Brunswick et la Saskatchewan ont également fourni des données sur les décès à la BDNI, mais ces dernières visaient seulement six ans et trois ans respectivement, ce qui fait que leurs données n'ont pas été incluses dans ce

2. La catégorie Autre/Inconnu comprend les membres autres et inconnus des services d'incendie, de la police et de la GRC.

Notes : Les décès où on ne savait pas si la victime était un civil ou un pompier ont été exclus du calcul des pourcentages. En raison de l'arrondissement, il se peut que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies

Tableau D-18**Décès attribuables à un incendie, civils et pompiers, six secteurs de compétence, 2014¹**

Secteur de compétence	Décès					
	Civils		Pompiers		Valeur inconnue ²	Total des décès
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	nombre
Nouveau-Brunswick	6	100	0	0	0	6
Ontario	41	100	0	0	44	85
Manitoba	11	100	0	0	0	11
Saskatchewan	14	100	0	0	0	14
Alberta	31	94	2	6	0	33
Colombie-Britannique	21	100	0	0	0	21
Total	124	98	2	2	44	170

1. Six secteurs de compétence au Canada ont fourni des données sur les décès de 2014 à la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) : le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

2. La catégorie Autre/Inconnu comprend les membres autres et inconnus des services d'incendie, de la police et de la GRC.

Notes : Les décès où on ne savait pas si la victime était un civil ou un pompier ont été exclus du calcul des pourcentages. En raison de l'arrondissement, il se peut que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies

Tableau D-19
Blessures attribuables à un incendie, civils et pompiers, quatre secteurs de
compétence, 2005 à 2014¹

Année	Personnes blessées					
	Civils		Pompiers		Valeur inconnue ²	Total des personnes blessées
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	nombre
2005	995	71	406	29	0	1 401
2006	864	73	313	27	1	1 178
2007	853	70	371	30	0	1 224
2008	811	74	292	26	0	1 103
2009	851	72	338	28	0	1 189
2010	807	71	329	29	0	1 136
2011	810	75	265	25	0	1 075
2012	938	76	298	24	0	1 236
2013	860	77	258	23	0	1 118
2014	977	79	257	21	0	1 234
Total	8 684	74	3 102	26	1	11 787

1. Quatre secteurs de compétence du Canada ont versé dix années de données sur les victimes dans la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) : l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Le Nouveau-Brunswick et la Saskatchewan ont également fourni des données sur les victimes à la BDNI, mais ces données couvraient des périodes de six et de trois ans respectivement, de sorte qu'elles n'ont pas été prises en compte dans

2. La catégorie « Valeur inconnue » comprend les membres autres et inconnus des services d'incendie, de la police et de la GRC.

Note : Lorsqu'on ne savait pas si la victime était un civil ou un pompier, les données ont été exclues du calcul des pourcentages. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies

Tableau D-20**Blessures attribuables à un incendie, civils et pompiers, six secteurs de compétence, 2014¹**

Secteur de compétence	Personnes blessées					
	Civils		Pompiers		Valeur inconnue	Total des personnes blessées
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	nombre
Nouveau-Brunswick	27	56	21	44	0	48
Ontario	599	74	215	26	0	814
Manitoba	1	100	0	0	0	1
Saskatchewan	15	100	0	0	0	15
Alberta	143	87	22	13	0	165
Colombie-Britannique	234	92	20	8	0	254
Total	1 019	79	278	21	0	1 297

1. Six secteurs de compétence du Canada ont versé des données sur les victimes pour l'année 2014 dans la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) : le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Notes : Lorsqu'on ne savait pas si la victime était un civil ou un pompier, les données ont été exclues du calcul des pourcentages. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies.

Tableau D-21
Cause des décès attribuables à un incendie, trois secteurs de compétence, 2005 à 2014¹

Année	Cause de décès					
	Inhalation de fumée		Brûlure		Valeur inconnue	Nombre total de décès
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	nombre
2005	37	79	10	21	129	176
2006	33	77	10	23	118	161
2007	38	81	9	19	146	193
2008	43	74	15	26	161	219
2009	35	70	15	30	153	203
2010	33	65	18	35	118	169
2011	29	64	16	36	127	172
2012	23	64	13	36	113	149
2013	21	66	11	34	109	141
2014	28	61	18	39	104	150
Total	320	70	135	30	1 278	1 733

1. Quatre secteurs de compétence du Canada ont versé 10 années de données sur les victimes dans la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) - l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Comme l'Ontario n'a pas fourni de données sur la cause des décès, les chiffres de cette province ont été ajoutés dans la colonne « inconnue ». Le Nouveau-Brunswick et la Saskatchewan ont également fourni des données sur les victimes à la BDNI, mais ces données couvraient des périodes de six et trois ans respectivement, de sorte qu'elles n'ont pas été prises en compte dans ce tableau.

Notes : Lorsque la cause des décès était inconnue, les chiffres ont été exclus du calcul des pourcentages. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies

Tableau D-22**Cause des décès attribuables à un incendie, trois secteurs de compétence, 2014¹**

Secteur de compétence	Cause de décès					
	Inhalation de fumée		Brûlure		Valeur inconnue	Nombre total de décès
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	nombre
Nouveau-Brunswick	.	.	.	.	6	6
Ontario	.	.	.	.	85	85
Manitoba	.	.	.	.	11	11
Saskatchewan	0	0	1	7	13	14
Alberta	17	59	12	41	4	33
Colombie-Britannique	11	65	6	35	4	21
Total	28	60	19	40	123	170

. Indisponible pour toute période de référence

1. Six secteurs de compétence du Canada ont versé des données sur les victimes dans la Base nationale de données sur les incendies (BNDI) pour l'année 2014 - le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Cependant, comme le Nouveau-Brunswick, l'Ontario et le Manitoba n'ont pas fourni de renseignements sur la cause des décès, les données de ces provinces sont présentées dans la colonne « inconnue ».

Notes : Lorsque la cause des décès était inconnue, les chiffres ont été exclus du calcul des pourcentages. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies

Tableau D-23
Cause des blessures attribuables à un incendie, trois secteurs de compétence,
2005 à 2014¹

Année	Cause des blessures					
	Inhalation de fumée		Brûlure		Inconnue	Nombre total de blessures
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	nombre
2005	177	53	157	47	1 069	1 403
2006	181	54	154	46	843	1 178
2007	132	48	145	52	947	1 224
2008	194	58	141	42	768	1 103
2009	147	47	169	53	969	1 285
2010	125	43	167	57	963	1 255
2011	139	46	166	54	887	1 192
2012	169	48	186	52	985	1 340
2013	184	54	156	46	949	1 289
2014	160	50	162	50	912	1 234
Total	1 608	50	1 603	50	9 292	12 503

1. Quatre secteurs de compétence du Canada ont versé dix années de données sur les victimes dans la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) : l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Comme l'Ontario n'a pas fourni de données sur la cause des blessures, les chiffres de cette province ont été ajoutés dans la colonne « Inconnue ». Le Nouveau-Brunswick et la Saskatchewan ont également fourni des données sur les victimes à la BDNI, mais ces données couvraient des périodes de six et de trois ans respectivement, de sorte qu'elles n'ont pas été prises en compte dans ce tableau.

Notes : Lorsque la cause des blessures était inconnue, les chiffres ont été exclus du calcul des pourcentages. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies.

Tableau D-24

Cause des blessures attribuables à un incendie, trois secteurs de compétence, 2014¹

Secteur de compétence	Cause des blessures					
	Inhalation de fumée		Brûlure		Inconnue	Total des personnes blessées
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	nombre
Nouveau-Brunswick	.	.	.	.	48	48
Ontario	.	.	.	.	814	814
Manitoba	.	.	.	.	1	1
Saskatchewan	4	40	6	60	5	15
Alberta	48	35	88	65	29	165
Colombie-Britannique	112	60	74	40	68	254
Total	164	49	168	51	965	1 297

. indisponible pour toute période de référence

1. Six secteurs de compétence du Canada ont versé des données sur les victimes pour l'année 2014 dans la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) : le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Cependant, comme le Nouveau-Brunswick, l'Ontario et le Manitoba n'ont pas fourni de renseignements sur la cause des blessures, les données de ces provinces sont présentées dans la colonne « inconnue ».

Notes : Lorsque la cause des blessures était inconnue, les chiffres ont été exclus du calcul des pourcentages. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies.

Tableau D-25
Nombre et proportion de décès par type d'incendie, quatre secteurs de compétence, 2005 à 2014¹

Comptes, 2005 à 2014

Année	Type d'incendie							
	Incendies de structure		Incendies véhiculaires		Incendies extérieurs		Inconnu	Nombre total de décès
	Nombre de décès							
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	nombre
2005	154	89	11	6	9	5	2	176
2006	144	90	13	8	3	2	1	161
2007	168	88	20	10	4	2	1	193
2008	199	92	14	6	3	1	3	219
2009	174	89	10	5	12	6	7	203
2010	149	91	10	6	4	2	6	169
2011	155	93	7	4	4	2	6	172
2012	131	89	12	8	4	3	2	149
2013	121	92	5	4	5	4	10	141
2014	95	85	12	11	5	4	38	150
Total	1 490	90	114	7	53	3	76	1 733

1. Quatre secteurs de compétence du Canada ont versé dix années de données sur les décès attribuables à un incendie et sur les types de propriétés touchées dans la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) : l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Note : En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies.

Tableau D-26**Nombre et proportion de décès par type d'incendie, six secteurs de compétence, 2014¹**

Secteur de compétence	Type d'incendie							
	Incendies de structure		Incendies véhiculaires		Incendies extérieurs		Inconnu	Nombre total de décès
	Nombre de décès							
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	nombre
Nouveau-Brunswick	0	0	0	0	0	0	6	6
Ontario	45	94	2	4	1	2	37	85
Manitoba	7	64	3	27	1	9	0	11
Saskatchewan	14	100	0	0	0	0	0	14
Alberta	23	70	7	21	3	9	0	33
Colombie-Britannique	20	100	0	0	0	0	1	21
Total	109	87	12	10	5	4	44	170

1. Six secteurs de compétence du Canada ont versé des données sur les décès attribuables à un incendie et sur les types de propriétés touchées dans la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) pour 2014 : l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique. Bien que le Nouveau Brunswick ait envoyé des données sur le nombre de décès par incendie, les types d'incendies n'ont pas été fournis. En conséquence, le nombre de décès pour le Nouveau Brunswick est inclus dans la catégorie « Inconnu ».

Note : En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies.

Tableau D-27

Nombre et proportion de décès par type de propriété (structures seulement), quatre secteurs de compétence, 2005 à 2014¹

Année	Type de structure																
	Immeuble résidentiel		Structure industrielle		Structure de rassemblement		Structure commerciale		Utilisation commerciale/ services personnels		Structure institutionnelle		Structure de stockage		Autre type de structure		Nombre total de décès causés par un incendie de structure
	Nombre de décès																
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	
2005	144	94	2	1	1	1	1	1	0	0	1	1	0	0	5	3	154
2006	135	94	0	0	1	1	0	0	0	0	2	1	2	1	4	3	144
2007	157	93	1	1	0	0	0	0	0	0	2	1	3	2	5	3	168
2008	190	95	2	1	0	0	1	1	1	1	1	1	0	0	4	2	199
2009	152	87	0	0	3	2	1	1	0	0	5	3	5	3	8	5	174
2010	141	95	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	3	3	2	149
2011	142	92	0	0	1	1	2	1	0	0	1	1	4	3	5	3	155
2012	119	91	5	4	0	0	1	1	0	0	2	2	3	2	1	1	131
2013	114	94	1	1	0	0	0	0	0	0	2	2	3	2	1	1	121
2014	87	92	0	0	1	1	1	1	0	0	1	1	4	4	1	1	95
Total	1 381	93	11	1	7	0	7	0	1	0	17	1	29	2	37	2	1 490

1. Quatre secteurs de compétence du Canada ont versé dix années de données sur les décès attribuables à un incendie et sur les types de propriétés touchées dans la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) : l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Les chiffres du tableau excluent le Nouveau-Brunswick (qui n'a pas fourni le type de propriété touchée), la Saskatchewan (qui n'a fourni des données que pour les années 2012 à 2014) et les Forces armées canadiennes (qui n'ont pas fourni de renseignements sur les victimes).

Note : En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies.

Tableau D-28

Nombre et proportion de décès par type de propriété (structures seulement), cinq secteurs de compétence, 2014¹

Secteur de compétence	Type de structure																
	Immeuble résidentiel		Structure industrielle		Structure de rassemblement		Structure commerciale		Utilisation commerciale/ services personnels		Structure institutionnelle		Structure de stockage		Autre type de structure		Nombre total de décès causés par un incendie de structure
	Nombre de décès																
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre
Ontario	43	96	0	0	0	0	1	2	0	0	0	0	1	2	0	0	45
Manitoba	7	100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7
Saskatchewan	14	100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14
Alberta	19	83	0	0	0	0	0	0	0	0	1	4	2	9	1	4	23
Colombie-Britannique	18	90	0	0	1	5	0	0	0	0	0	0	1	5	0	0	20
Total	101	93	0	0	1	1	1	1	0	0	1	1	4	4	1	1	109

1. Cinq secteurs de compétence du Canada ont versé des données sur les décès attribuables à un incendie et sur les types de propriétés touchées dans la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) pour 2014 : l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique. Le Nouveau-Brunswick a aussi fourni des données sur les décès, mais il n'a pas fourni les types de propriétés touchées par les incendies. Le nombre de décès a par conséquent été exclu pour le Nouveau-Brunswick.

Note : En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies.

Tableau D-29

Nombre et proportion de personnes blessées dans un incendie par type de propriété (structures seulement), cinq secteurs de compétence, 2014¹

Secteur de compétence	Type de structure																
	Immeuble résidentiel		Structure industrielle		Structure de rassemblement		Structure commerciale		Utilisation commerciale/ services personnels		Structure institutionnelle		Structure de stockage		Autre type de structure		Total des personnes blessées dans un incendie de structure
	Nombre de personnes responsables																
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre
Ontario	643	87	17	2	20	3	12	2	0	0	5	1	25	3	16	2	738
Manitoba	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	100	1
Saskatchewan	14	100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14
Alberta	116	81	1	1	1	1	3	2	2	1	3	2	10	7	8	6	144
Colombie-Britannique	202	91	5	2	3	1	4	2	1	0	3	1	0	0	4	2	222
Total	975	87	23	2	24	2	19	2	3	0	11	1	35	3	29	3	1 119

1. Cinq secteurs de compétence du Canada ont versé des données sur les personnes blessées dans un incendie et sur les types de propriétés touchées dans la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) pour 2014 : l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique. Le Nouveau-Brunswick a aussi fourni des données sur les blessures, mais il n'a pas fourni les types de propriétés touchées par les incendies. Le nombre de personnes blessées a par conséquent été exclu pour le Nouveau-Brunswick.

Note : En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies.

Tableau D-30**Performance des détecteurs de fumée, incendies résidentiels, quatre secteurs de compétence, 2005 à 2014¹**

Année	Performance des détecteurs de fumée (incendies résidentiels)										
	Absence de détecteur		Alarme déclenchée		Alarme non déclenchée		Inconnu		Total – Absence de détecteur, alarme non déclenchée, inconnu		Total des incendies résidentiels
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre
2005	1 183	9	3 542	26	1 537	11	7 357	54	10 077	74	13 619
2006	1 163	9	3 677	28	1 441	11	6 974	53	9 578	72	13 255
2007	1 532	11	3 913	28	1 425	10	7 264	51	10 221	72	14 134
2008	1 509	11	3 788	28	1 284	9	6 941	51	9 734	72	13 522
2009	2 696	22	4 373	35	1 803	14	3 663	29	8 162	65	12 535
2010	2 618	22	4 129	34	1 821	15	3 423	29	7 862	66	11 991
2011	3 710	29	4 170	32	1 689	13	3 272	25	8 671	68	12 841
2012	2 800	24	4 132	35	1 678	14	3 220	27	7 698	65	11 830
2013	2 608	22	4 289	37	1 610	14	3 093	27	7 311	63	11 600
2014	2 650	23	4 184	37	1 587	14	3 025	26	7 262	63	11 446
Total	22 469	18	40 197	32	15 875	13	48 232	38	86 576	68	126 773

1. Six secteurs de compétence du Canada ont versé dix années de données sur les incendies dans la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) : le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta, la Colombie-Britannique et les Forces armées canadiennes. Les Forces armées canadiennes n'ont fourni aucune donnée sur la performance des détecteurs de fumée, de sorte que les chiffres des Forces ont été inclus dans la catégorie « Inconnu ». Les chiffres du tableau excluent le Nouveau-Brunswick (qui n'a pas fourni le type de propriété touchée) et la Saskatchewan (qui n'a fourni des données que pour les années de 2012 à 2015).

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies.

Tableau D-31**Performance des détecteurs de fumée, incendies résidentiels, six secteurs de compétence, 2014¹**

Secteur de compétence	Performance des détecteurs de fumée (incendies résidentiels)										
	Absence de détecteur		Alarme déclenchée		Alarme non déclenchée		Inconnu		Total – Absence de détecteur, alarme non déclenchée, inconnu		Total des incendies résidentiels
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre
Ontario	1 013	17	2 562	43	1 165	20	1 211	20	3 389	57	5 951
Manitoba	102	9	379	35	206	19	410	37	718	65	1 097
Saskatchewan	18	3	51	8	14	2	542	87	574	92	625
Alberta	1 299	61	354	17	216	10	249	12	1 764	83	2 118
Colombie-Britannique	236	10	889	39	.	.	1 130	50	1 366	61	2 255
Total, sauf les Forces armées canadiennes	2 668	22	4 235	35	1 601	13	3 542	29	7 811	65	12 046
Forces armées canadiennes	.	.	.	.	.	.	25	.	25	100	25
Total, y compris les Forces armées canadiennes	2 668	22	4 235	35	1 601	13	3 567	30	7 836	65	12 071

1. Sept secteurs de compétence du Canada ont versé des données sur les incendies dans la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) pour l'année 2014 : le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, la Colombie-Britannique et les Forces armées canadiennes. Les chiffres dans ce tableau excluent le Nouveau-Brunswick (où les types de propriétés touchées par un incendie n'ont pas été fournis). Les Forces armées canadiennes n'ont fourni aucun renseignement sur la performance des détecteurs de fumée, de sorte que les chiffres des Forces ont été inclus dans la catégorie « Inconnu ».

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies.

Tableau D-32**Performance des détecteurs de fumée dans les cas de décès attribuables à un incendie, quatre secteurs de compétence, 2005 à 2014 ¹**

Année	Performance des détecteurs de fumée										
	Absence de détecteur		Alarme déclenchée		Alarme non déclenchée		Inconnu		Total – Absence de détecteur, alarme non déclenchée, inconnu		Total des décès
	Nombre de décès										
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre
2005	26	15	29	16	25	14	96	55	147	84	176
2006	41	25	26	16	16	10	78	48	135	84	161
2007	50	26	29	15	10	5	104	54	164	85	193
2008	47	21	34	16	17	8	121	55	185	84	219
2009	33	16	35	17	20	10	115	57	168	83	203
2010	27	16	21	12	23	14	98	58	148	88	169
2011	36	21	27	16	24	14	85	49	145	84	172
2012	22	15	28	19	16	11	83	56	121	81	149
2013	26	18	28	20	8	6	79	56	113	80	141
2014	35	23	19	13	8	5	88	59	131	87	150
Total	343	20	276	16	167	10	947	55	1457	84	1 733

1. Quatre secteurs de compétence du Canada ont versé dix années de données sur les victimes dans la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) : l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Le Nouveau-Brunswick et la Saskatchewan ont également fourni des données sur les victimes à la BDNI, mais ces données couvraient des périodes de six et de trois ans respectivement, de sorte qu'elles n'ont pas été prises en compte dans ce tableau.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies.

Tableau D-33

Performance des détecteurs de fumée dans les cas de décès attribuables à un incendie, six secteurs de compétence, 2014¹

Secteur de compétence	Performance des détecteurs de fumée										
	Absence de détecteur		Alarme déclenchée		Alarme non déclenchée		Inconnu		Total – Absence de détecteur, alarme non déclenchée, inconnu		Total des décès
	Nombre de décès										
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre
Nouveau-Brunswick	1	17	1	17	0	0	4	67	5	83	6
Ontario	7	8	10	12	6	7	62	73	75	88	85
Manitoba	2	18	1	9	0	0	8	73	10	91	11
Saskatchewan	2	14	0	0	0	0	12	86	14	100	14
Alberta	20	61	5	15	2	6	6	18	28	85	33
Colombie-Britannique	6	29	3	14	0	0	12	57	18	86	21
Total	38	22	20	12	8	5	104	61	150	88	170

1. Six secteurs de compétence du Canada ont versé des données sur les victimes pour l'année 2014 dans la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) : le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Les Forces armées canadiennes n'ont fourni aucune donnée sur la performance des détecteurs de fumée et sur les victimes.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies.

Tableau D-34**Performance des réseaux de gicleurs, incendies de structure, quatre secteurs de compétence, 2005 à 2014¹**

Année	Performance des réseaux de gicleurs (incendies de structure)								
	Aucun réseau		Réseau déclenché		Réseau non déclenché		Inconnu		Total des incendies de structure
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre
2005	4 182	18	457	2	1 687	7	17 254	73	23 580
2006	4 395	19	406	2	1 563	7	17 003	73	23 367
2007	4 322	18	498	2	1 569	7	17 693	73	24 082
2008	4 450	20	478	2	1 393	6	16 097	72	22 418
2009	11 246	57	442	2	1 442	7	6 766	34	19 896
2010	11 111	58	439	2	1 356	7	6 090	32	18 996
2011	10 656	55	530	3	1 344	7	6 882	35	19 412
2012	10 726	58	530	3	1 443	8	5 829	31	18 528
2013	10 094	58	532	3	1 330	8	5 590	32	17 546
2014	10 041	57	509	3	1 355	8	5 602	32	17 507
Total	81 223	40	4 821	2	14 482	7	104 806	51	205 332

1. Quatre secteurs de compétence au Canada ont fourni dix ans de données sur les décès à la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) : l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Les chiffres dans ce tableau excluent le Nouveau-Brunswick (où les types de propriétés touchées par un incendie n'ont pas été fournis) et la Saskatchewan (où seules les données de 2012 à 2014 ont été fournies).

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies.

Tableau D-35

Performance des réseaux de gicleurs, incendies de structure, quatre secteurs de compétence, 2014¹

Secteur de compétence	Performance des réseaux de gicleurs (incendies de structure)								
	Aucun réseau		Réseau déclenché		Réseau non déclenché		Inconnu		Total des incendies de structure
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre
Ontario	6 059	66	292	3	335	4	2 534	27	9 220
Manitoba	1 410	79	27	2	46	3	307	17	1 790
Saskatchewan	0	0	1	0	1	0	1 553	100	1 555
Alberta	2 572	80	123	4	82	3	450	14	3 227
Colombie-Britannique	.	.	67	2	.	.	3 148	98	3 215
Total, sauf les Forces armées canadiennes	10 041	53	510	3	464	2	7 992	42	19 007
Forces armées canadiennes	.	.	.	.	.	.	55	100	55
Total, y compris les Forces armées canadiennes	10 041	53	510	3	464	2	8 047	42	19 062

. indisponible pour toute période de référence

1. Sept secteurs de compétence du Canada ont versé des données sur les incendies dans la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) pour l'année 2014 : le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, la Colombie-Britannique et les Forces armées canadiennes. Les Forces armées canadiennes n'ont fourni aucune donnée sur les réseaux de gicleurs, de sorte que les chiffres provenant de ce secteur de compétence ont été inclus dans la catégorie « Inconnu ». Les chiffres apparaissant dans ce tableau ne tiennent pas compte du Nouveau-Brunswick du fait que ce secteur de compétence n'a pas fourni de données sur les types de propriétés touchées par des incendies.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies.

Tableau D-36

Performance des réseaux de gicleurs dans les cas de décès attribuables à un incendie, quatre secteurs de compétence, 2005 à 2014¹

Année	Performance des réseaux de gicleurs								
	Aucun réseau		Réseau déclenché		Réseau non déclenché		Inconnu		Total des décès
	Nombre de décès								
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre
2005	43	24	1	1	1	1	131	74	176
2006	45	28	0	0	0	0	116	72	161
2007	41	21	1	1	1	1	150	78	193
2008	39	18	0	0	0	0	180	82	219
2009	38	19	0	0	0	0	165	81	203
2010	38	22	0	0	0	0	131	78	169
2011	39	23	0	0	0	0	133	77	172
2012	27	18	0	0	0	0	122	82	149
2013	25	18	0	0	0	0	116	82	141
2014	37	25	1	1	0	0	112	75	150
Total	372	21	3	0	2	0	1 356	78	1 733

1. Quatre secteurs de compétence du Canada ont versé dix années de données sur les victimes dans la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) : l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Le Nouveau-Brunswick et la Saskatchewan ont également fourni des données sur les victimes à la BDNI, mais ces données couvraient des périodes de six et de trois ans respectivement, de sorte qu'elles n'ont pas été prises en compte dans ce tableau.

Note : En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies.

Tableau D-37**Performance des réseaux de gicleurs dans les cas de décès attribuables à un incendie, trois secteurs de compétence, 2014¹**

Secteur de compétence	Performance des réseaux de gicleurs								
	Aucun réseau		Réseau déclenché		Réseau non déclenché		Innconnu		Total des décès
	Nombre de décès								
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre
Nouveau-Brunswick	.	.	.	.	.	.	6	100	6
Ontario	.	.	.	.	.	.	85	100	85
Manitoba	8	73	0	0	0	0	3	27	11
Saskatchewan	.	.	.	.	.	.	14	100	14
Alberta	29	88	0	0	0	0	4	12	33
Colombie-Britannique	0	0	1	5	0	0	20	95	21
Total	37	22	1	1	0	0	132	78	170

. indisponible pour toute période de référence

1. Six secteurs de compétence du Canada ont versé des données sur les victimes pour l'année 2014 dans la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) : le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Le Nouveau-Brunswick, l'Ontario et la Saskatchewan n'ont fourni aucune donnée sur les réseaux de gicleurs, de sorte que les chiffres sur les incendies provenant de ces secteurs de compétence ont été inclus dans la catégorie « Inconnu ». Les Forces armées canadiennes n'ont fourni aucun renseignement sur les victimes.

Note : En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies.

Tableau D-38**Décès attribuables à un incendie, non-évacuation des lieux et motifs, quatre secteurs de compétence, 2005 à 2014¹**

Année	Nombre de décès														
	Propagation des flammes ou de la fumée		Affaissement de la structure, chute de débris, explosion		Issue bloquée, verrouillée ou obstruée		Chute, glissade ou trébuchement		Âge ou autre limitation physique		Exposition à des matières dangereuses ou de la fumée toxique		Inconnu	N'ayant pas lieu de figurer ²	Total des décès
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	nombre	nombre
2005	32	86	1	3	0	0	0	0	4	11	0	0	131	8	176
2006	33	70	7	15	1	2	0	0	6	13	0	0	104	10	161
2007	44	76	0	0	3	5	0	0	11	19	0	0	126	9	193
2008	48	79	1	2	4	7	0	0	8	13	0	0	144	14	219
2009	42	68	2	3	0	0	0	0	18	29	0	0	119	22	203
2010	41	66	5	8	4	6	0	0	12	19	0	0	98	9	169
2011	46	87	3	6	0	0	0	0	4	8	0	0	107	12	172
2012	25	58	4	9	7	16	0	0	7	16	0	0	92	14	149
2013	20	56	6	17	3	8	0	0	7	19	0	0	96	9	141
2014	31	82	2	5	3	8	0	0	2	5	0	0	104	8	150
Total	362	73	31	6	25	5	0	0	79	16	0	0	1 121	115	1 733

1. Quatre secteurs de compétence du Canada ont versé dix années de données sur les victimes dans la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) : l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

2. La catégorie « N'ayant pas lieu de figurer » inclut les décès attribuables à un suicide, les décès attribuables à un incendie après évacuation des lieux ainsi que les décès attribuables à un incendie extérieur.

Notes : Lorsque le motif de la non-évacuation était inconnu ou ne s'appliquait pas, les chiffres ont été exclus du calcul des pourcentages. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies.

Tableau D-39

Décès attribuables à un incendie, non-évacuation des lieux et motifs, cinq secteurs de compétence, 2014¹

Secteur de compétence	Nombre de décès														
	Propagation des flammes ou de la fumée		Affaissement de la structure, chute de débris, explosion		Issue bloquée, verrouillée ou obstruée		Chute, glissade ou trébuchement		Âge ou autre limitation physique		Exposition à des matières dangereuses ou de la fumée toxique		Inconnu	N'ayant pas lieu de figurer ²	Total des décès
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	nombre	nombre
Nouveau-Brunswick	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	6	0	6
Ontario	8	80	0	0	0	0	0	0	2	20	0	0	68	7	85
Manitoba	1	50	0	0	1	50	0	0	0	0	0	0	9	0	11
Saskatchewan	2	40	0	0	0	0	0	0	0	0	3	60	9	0	14
Alberta	11	79	1	7	2	14	0	0	0	0	0	0	18	1	33
Colombie-Britannique	11	92	1	8	0	0	0	0	0	0	0	0	9	0	21
Total	33	77	2	5	3	7	0	0	2	5	3	7	119	8	170

. indisponible pour toute période de référence

1. Six secteurs de compétence du Canada ont versé des données sur les victimes pour l'année 2014 dans la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) : le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Le Nouveau-Brunswick n'a fourni aucune donnée sur la non-évacuation des lieux, de sorte que les décès ont été inclus dans la catégorie « Motif inconnu ».

2. La catégorie « N'ayant pas lieu de figurer » inclut les décès attribuables à un suicide, les décès attribuables à un incendie après évacuation des lieux ainsi que les décès attribuables à un incendie extérieur.

Notes : Lorsque le motif de la non-évacuation était inconnu ou ne s'appliquait pas, les chiffres ont été exclus du calcul des pourcentages. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies.

Tableau D-40

Blessures attribuables à un incendie, non-évacuation des lieux et motifs, quatre secteurs de compétence, 2005 à 2014¹

Année	Personnes blessées														
	Propagation des flammes ou de la fumée		Affaissement de la structure, chute de débris, explosion		Issue bloquée, verrouillée ou obstruée		Chute, glissade ou trébuchement		Âge ou autre limitation physique		Exposition à des matières dangereuses ou de la fumée toxique		Valeur inconnue	N'ayant pas lieu de figurer ²	Total des personnes blessées
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	nombre	nombre
2005	53	64	24	29	6	7	0	0	0	0	0	0	1 297	23	1 403
2006	57	59	34	35	5	5	0	0	0	0	0	0	1 066	16	1 178
2007	49	72	14	21	5	7	0	0	0	0	0	0	1 148	8	1 224
2008	56	60	35	37	3	3	0	0	0	0	0	0	981	28	1 103
2009	52	68	25	32	0	0	0	0	0	0	0	0	1 197	11	1 285
2010	38	40	49	52	8	8	0	0	0	0	0	0	1 149	11	1 255
2011	59	71	19	23	5	6	0	0	0	0	0	0	1 097	12	1 192
2012	50	59	30	35	5	6	0	0	0	0	0	0	1 243	12	1 340
2013	29	44	30	45	7	11	0	0	0	0	0	0	1 205	18	1 289
2014	46	58	30	38	4	5	0	0	0	0	0	0	1 136	18	1 234
Total	489	59	290	35	48	6	0	0	0	0	0	0	11 519	157	12 503

1. Quatre secteurs de compétence du Canada ont versé dix années de données sur les victimes dans la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) : l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

2. La catégorie « N'ayant pas lieu de figurer » inclut les blessures observées chez les personnes qui ont évacué les lieux ainsi que les blessures attribuables à un incendie extérieur.

Notes : Lorsque le motif de la non-évacuation était inconnu ou ne s'appliquait pas, les chiffres ont été exclus du calcul des pourcentages. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies.

Tableau D-41

Blessures attribuables à un incendie, non-évacuation des lieux et motifs, 3 secteurs de compétence, 2014¹

Secteur de compétence	Personnes blessées														
	Propagation des flammes ou de la fumée		Affaissement de la structure, chute de débris, explosion		Issue bloquée, verrouillée ou obstruée		Chute, glissade ou trébuchement		Âge ou autre limitation physique		Exposition à des matières dangereuses ou de la fumée toxique		Inconnu	N'ayant pas lieu de figurer ²	Total des personnes blessées
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	nombre	nombre
Nouveau-Brunswick	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	48	0	48
Ontario	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	814	0	814
Manitoba	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	0	1
Saskatchewan	4	57	0	0	0	0	0	0	0	0	3	43	8	0	15
Alberta	22	50	19	43	3	7	0	0	0	0	0	0	111	10	165
Colombie-Britannique	24	67	11	31	1	3	0	0	0	0	0	0	210	8	254
Total	50	57	30	34	4	5	0	0	0	0	3	3	1 192	18	1 297

. indisponible pour toute période de référence

1. Six secteurs de compétence du Canada ont versé des données sur les victimes pour l'année 2014 dans la Base de données nationale sur les incendies (BDNI) : le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Le Nouveau-Brunswick, l'Ontario et le Manitoba n'ont fourni aucune donnée sur la non-évacuation des lieux, de sorte que les décès ont été inclus dans la catégorie « Inconnu ».

2. La catégorie « N'ayant pas lieu de figurer » inclut les blessures observées chez les personnes qui ont évacué les lieux ainsi que les blessures attribuables à un incendie extérieur.

Notes : Lorsque le motif de la non-évacuation était inconnu ou ne s'appliquait pas, les chiffres ont été exclus du calcul des pourcentages. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Base de données nationale sur les incendies.